ALMANACH
DES
FAMILLES
DE
J. B. ROLLAND & FILS
POUR L'ANNÉE
1899

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)



CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

Exposition de Chicago 1893

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

Exposition de la Jamaïque, 1891

Fabrique à Saint-Jérôme, P. Q.

J. B. ROLLAND & FILS

AGENTS ET DÉPOSITAIRES

6 à 14, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL

Succursale à Québec : Bâtisse Renaud, rue Saint-Paul.

Récompenses accordées à la Compagnie de Papier Rolland pour ses divers Papiers :

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS, 1885 :
UNE MÉDAILLE D'ARGENT.

EXPOSITION DU DOMINION A MONTRÉAL, 1884 :
UNE MÉDAILLE D'OR, DEUX MÉDAILLES D'ARGENT, QUATRE MÉDAILLES DE BRONZE.

EXPOSITION PROVINCIALE, A QUÉBEC, 1887 :
SIX MÉDAILLES D'OR, DEUX MÉDAILLES DE BRONZE.

EXPOSITION DU DOMINION, A TORONTO, 1887 :
UNE MÉDAILLE D'ARGENT.
(*La plus haute récompense.*)

Papiers d'Impression, blanc et teinté. Papier-Ecolier. Papier Foolscap.

SEULE USINE EN CANADA qui fabrique les papiers EXTRA-FINS ET FINS, PAPIER-TOILE pour registres de banques, etc., etc.

"CANADA" "DONNACONA" "STANDARD" "C.P.R." "EARNSCLIFFE" "LEDGER" et "RECORD."

Papiers à Lettres et Enveloppes dans tous les formats et de toutes les qualités.

Factures, Etats de Comptes Mémorandums, En-têtes de Lettres, etc.

Fabrication d'enveloppes.—Réglage et façonnage des Papiers dans tous les genres exécutés à la fabrique de la Compagnie.

Echantillons fournis sur demande.

ENTREPOT pour le Commerce de Gros seulement, Coin des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, Montréal.

ALMANACH

DES

FAMILLES

DE

J. B. ROLLAND & FILS

POUR L'ANNÉE

1899

(VINGT-DEUXIÈME ANNÉE)



CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

A NOS LECTEURS

La présente édition de l'*Almanach des Familles* mérite comme ses devancières, l'accueil le plus bienveillant, car rien n'a été négligé dans le choix des diverses matières qui la composent, pour la rendre agréable autant qu'utile.

Outre le *Comput ecclésiastique*, les *phénomènes astrologiques* et le *Calendrier*, se trouvent dans la première partie : *l'histoire d'un revenant*, racontée à M. Ph. A. de Gaspé, par le père Romain Chouinard, ainsi que d'autres *historiettes*, *anecdotes*, etc., non moins intéressantes et rendues tout à fait attrayantes par des illustrations ; aussi, *pensées*, *bons mots*, *charades*, *énigmes*, etc. Dans la deuxième partie, d'excellents conseils et recettes d'économie domestique ; le tableau des Cours de justice, soigneusement revisé, ainsi que celui des banques ;le tarif des Postes, les lois de Chasse et de Pêche, etc.

Pour complément, voir l'*Almanach agricole, commercial et historique*, l'*Almanach des Cercles agricoles* et le *Calendrier de la Puissance*.

LES ÉDITEURS.

Comput ecclésiastique pour 1899.

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire).................... **19**

Epacte (nombre de onze jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire)..**XVIII**

Cycle solaire (il est de 28 ans).................................. **4**

Indiction romaine (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège).. **12**

Lettre dominicale (indiquant le dimanche durant toute l'année).. **A**

Lettre du Martyrologe.. **t**

Fêtes mobiles.

Septuagésime..........	29 janv.	Pentecôte..............	21 mai
Les Cendres.............	15 février	Sainte-Trinité	28 mai
Dim. de la Passion	19 mars	Fête-Dieu	1er juin
" des Rameaux.....	26 mars	1er dim. de l'Avent.....	3 déc.
PAQUES..................	2 avril	Dimanches après la Pentecôte..................	27
Rogations....... 8, 9 et	10 mai		
Ascension	11 mai		

Quatre-Temps

Printemps	les 22, 24 et 25 février.
Été	les 24, 26 et 27 mai.
Automne..	les 20, 22 et 23 septembre.
Hiver	les 20, 22 et 23 décembre.

Commencement des quatre Saisons.

Le Printemps, le 20 mars, à 2 h. 45 m. du soir. (*Equinoxe,*) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Été, le 21 juin, à 10 h. 45 m. du matin.

L'Automne, le 23 septembre, à 12 h. 45 m. du matin. (*Equinoxe,*) c'est-à-dire que les jours et les nuits sont d'une égale durée.

L'Hiver, le 21 décembre, à 7 h. 45 m. du soir.

Fêtes religieuses d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.	Le 11 mai, l'Ascension.
Le 1er janvier, la Circoncision, (dim.)	Le 1er novembre, la Toussaint.
	Le 8 déc., l'Immaculée Concept.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.	Le 25 décembre, Noël.

Fêtes légales. (Jours non juridiques).

Tous les dimanches de l'année.	Le 3 avril, Lundi de Pâques.
Le 1er janvier, la Circoncision, (dim.)	Le 11 mai, l'Ascension.
	Le 24 mai, Fête de la Reine.
Le 6 janvier, l'Epiphanie.	Le 1er novembre, la Toussaint.
Le 15 février, les Cendres.	Le 8 déc., l'Immaculée Concept.
Le 31 mars, Vendredi saint.	Le 25 décembre, Noël.

Célébration solennelle du Mariage.

Cette année, on pourra célébrer la solennité des *Noces* du 7 janvier au 14 février inclusivement, et du 10 avril au 2 décembre aussi inclusivement.

Ères de l'année 1899.

De la création (4933 suivant les Bénédictins)	6862
De la période Julienne	6612
De la naissance de Jésus-Christ (ère chrétienne), 25 déc. ...	1899
De la fondation de Rome, selon Varron, 21 avril	2652
" " de Québec, 3 juillet	291
" " de Montréal, 17 mai	257
De la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, 11 12 octobre	407
De la découverte du Canada, par Jacques Cartier, 16 juillet	365
De la cession du Canada, à l'Angleterre, 9 février	136
De la république des Etats-Unis, 4 juillet	123
De la république française, 4 septembre	29
De la Puissance du Canada, 1er juillet	32
Du règne de S. S. Léon XIII, 20 février	21
" " de la reine Victoria I, 20 juin	62

Observations météorologiques, etc.

En 1897.—Première gelée d'automne, 3 octobre.
" " neige " 9 novembre.
" Commencement de l'hiver, 23 décembre.

En 1898.—Première traverse en voiture sur la glace, de Longueuil à Hochelaga, 11 janvier.
" La glace du St-Laurent part, vis-à-vis la ville, le 19 mars.
" Arrivée des premiers vapeurs, *Longueuil* et *Hochelaga*, le 30 mars.
" Arrivée du premier steamer d'outre-mer, le "*Scotsman*", le 26 avril.
" Première gelée d'automne, 7 octobre.
" Première tempête de neige, le ....

Nota.—Pour le détail des années précédentes, voir nos Almanachs des années dernières.

BAROMÈTRE PERPÉTUEL.

Le tableau ci-dessous, préparé pour le climat de la Grande-Bretagne par le célèbre astronome Herschel, a été modifié par des hommes compétents, de manière à convenir au climat du Canada.

Si la nouvelle Lune, la pleine, le 1er quartier, ou le dernier arrivent :	EN ÉTÉ.	EN HIVER.
Entre minuit et 2 h. du matin....	Beau	Forte gelée, à moins que le vent ne vienne du sud ou de l'ouest.
" 2 et 4 "	Frais, fréquentes ondées	Neige et tempête.
" 4 et 6 "	Pluie	" "
" 6 et 8 "	Vent et pluie	Tempête.
" 8 et 10 "	Variable	Neige, si le vent est à l'est ou à l'ouest.
" 10 et midi	Fréquentes ondées....	Neige, si le vent est à l'ouest.
Entre midi et 2h. p.m..	Très pluvieux........	Neige ou froid.
" 2 et 4 " ..	Variable	Beau et doux.
" 4 et 6 " ..	Beau	Beau.
" 6 et 8 " ..	Beau, si le vent est N.-O. .... Pluie, s'il est sud ou S.-O	Beau et gelée, si le vent est N. ou N.-E. Pluie ou neige, s'il est sud ou sud-ouest.
" 8 et 10 " ..	" " "	" " "
" 10 et minuit	Beau	Beau et froid.

N. B.—Les prédictions de ce tableau seront d'autant plus correctes que les changements de la lune s'effectueront plus près de midi ou de minuit.
Le tableau de l'été est plus exact que celui de l'hiver.

Jeûnes de précepte avec abstinence.

1° Tous les mercredis, vendredis et samedis des Quatre-Temps de l'année ;

2° Les jours de *Vigile* de la PENTECÔTE, (20 mai) ; de la solennité des Apôtres SS. PIERRE ET PAUL, (3 juillet) ; de la solennité de l'ASSOMPTION, (21 août) ; de la TOUSSAINT, (31 octobre), et de NOËL, (23 décembre) ;

3° Le mercredi des CENDRES et les trois jours suivants, 16, 17 et 18 février ;

4° Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du carême ;

5° Le dimanche des RAMEAUX et les six autres jours de la SEMAINE SAINTE ;

6° Tous les mercredis et vendredis de l'*Avent*.

N. B. — Tous les jours du carême sont jeûnes de précepte, cependant, les lundis, mardis et jeudis des cinq premières semaines du carême, il n'y a point d'abstinence *totale*, mais seulement *partielle* ; c'est-à-dire qu'en ces jours, on peut faire *un seul* repas en gras (le midi), et il n'est pas permis de faire usage de poisson à ce repas. Si l'on use de viande, on ne peut manger de poisson au même repas, mais on peut renoncer à la viande et manger du poisson, etc. Les œufs ne sont défendus ni avec la viande ni avec le poisson.

Eclipses durant l'année 1899.

Il y aura, cette annee, trois éclipses du soleil et deux éclipses de la lune.

Le 11 janvier, éclipse partielle du soleil, à 5 h. 27 m. du soir, invisible en Canada.

Le 8 juin, éclipse partielle du soleil, invisible en Canada.

Le 23 juin, éclipse totale de la lune, invisible en Canada.

Le 2 décembre, éclipse annulaire du soleil, invisible en Canada.

Le 16 décembre, éclipse partielle de la lune, visible dans le nord de l'Amérique.

Explication des signes et abréviations.

La colonne CL. désigne la couleur des ornements de l'Eglise pour chaque jour ; le signe † les jours où on peut dire des messes basses avec des ornements noirs ; et le signe * les dimanches où à vêpres on prend la couleur du jour suivant.

N. L., Nouvelle Lune.	P. Q., Premier Quartier.
P. L., Pleine Lune.	D. Q., Dernier Quartier.
H. M., Heure, Minute.	Q. Tps., Quatre-Temps.

JANVIER — 31 JOURS



CONSACRÉ À L'ENFANT JÉSUS. — SIGNE DU VERSEAU.

Les jours croissent de 1 h. 5 minutes.

D. Q. le 4, à 10h. 27m. du mat. | P. Q. le 17, à 11h. 41m. du soir.
N. L. le 11, à 5h. 55m. du mat. | P. L. le 26, à 2h. 40m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		SOLEIL. Cou.		LUNE L. C.	
				H.	M	H.	M.	H.	M.
DIM.	1	b	CIRCONCISION, doub. 2e cl.	7	47	4	21	9	30
Lundi	2	r	Octave de St Etienne, doub.	7	47	4	22	10	14
Mardi	3	b	Octave de St Jean, doub.	7	47	4	23	11	05
Merc.	4	r	Octave des SS. Innocents, doub.	7	46	4	24	matin	
Jeudi	5	b	Vigile de l'Épiphanie, semid.	7	46	4	25	12	15
Vend.	6	b	ÉPIPHANIE, doub. 1re cl. (d'oblig.).	7	46	4	26	1	30
Sam.	7	b	De l'Octave, semid.	7	45	4	28	2	41
DIM.	8	b	Du Dim. dans l'Octave, semid.	7	45	4	29	3	52
Lundi	9	b	De l'Octave, semid.	7	44	4	30	4	58
Mardi	10	b	De l'Octave, semid.	7	44	4	31	5	56
Merc.	11	b	De l'Octave, semid.	7	43	4	32	couch	
Jeudi	12	b	De l'Octave, semid.	7	42	4	33	5	20
Vend.	13	b	Octave de l'Épiphanie, doub.	7	42	4	34	6	24
Sam.	14	b	St Hilaire, Ev. et Doct., doub.	7	42	4	35	7	38
DIM.	15	b	2 Ép. S. NOM DE JÉSUS, doub. 2e cl.	7	40	4	37	8	47
Lundi	16	r†	St Marcel, P. M., semid.	7	40	4	38	9	51
Mardi	17	b	St Antoine, abbé, doub.	7	39	4	39	11	25
Merc.	18	b	Chaire de St Pierre à Rome, d. maj.	7	39	4	41	matin	
Jeudi	19	r†	St Canut, M., semid.	7	38	4	42	12	26
Vend.	20	r	SS. Fabien et Sébast., MM., doub.	7	37	4	43	1	24
Sam.	21	r	Ste Agnès, V. M., doub.	7	36	4	45	2	22
DIM.	22	b	3 Ép. STE FAMILLE J.M.J., doub. 2e cl.	7	35	4	46	3	23
Lundi	23	b	Épousailles de la B. V. M., d. maj.	7	34	4	47	4	20
Mardi	24	r	St Timothée, Ev. et M., doub.	7	33	4	49	5	13
Merc.	25	b	Conversion de St Paul, d. maj.	7	32	4	51	5	59
Jeudi	26	r	St Polycarpe, E. M., doub.	7	32	4	52	Lever	
Vend.	27	b	St Jean-Chrysostôme, E. D., doub.	7	32	4	53	6	18
Sam.	28	b†	St Raymond de Penn., C., semid.	7	31	4	54	7	31
DIM.	29	vl	SEPTUAGÉSIME, 2e cl., semid.	7	31	4	56	8	42
Lundi	30	r†	Ste Martine, V. M., semid.	7	30	4	58	9	56
Mardi	31	r	Prière de Notre-Seigneur, d. maj.	7	28	5	0	11	14

Le vent du jour de l'an
Existe la moitié de l'année.
Sécheresse en janvier
Richesse au fermier.

Tout chante à la fois
Dans l'âtre qui brille ;
Le gâteau des rois
Groupe la famille.

Le vendredi, chose certaine,
Est le plus beau ou le plus vilain de la semaine.

JANVIER.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

FEVRIER  **28 JOURS**

CONS. AUX D. DE LA S. VIERGE. SIGNE DES POISSONS.

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

D. Q. le 3, à 0h. 30m. du soir. | P. Q. le 16, à 3h. 57m. du soir.
N. L. le 9, à 4h. 37m. du soir. | P. L. le 24, à 9h. 21m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.	SOLEIL. Cou.	LUNE L. C.
				H. M.	H. M.	H. M.
Merc.	1	r	St Ignace, E. M., doub.	7 27	5 1	11 10
Jeudi	2	b	PURIFICATION DE LA B. V. M., d. 2e cl.	7 26	5 2	matin
Vend.	3	b	St Frs de Sales, E. D., doub. (29 jan.)	7 25	5 3	12 22
Sam.	4	b	St André Corsini, E. et C., doub.	7 23	5 5	1 33
DIM.	5	vl*	SEXAGÉSIME, 2e cl., semid. (Sol. de la	7 22	5 6	2 40
Lundi	6	b	St Tite, E. et C., doub. [Purif.)	7 20	5 8	3 38
Mardi	7	r	De la Passion de N.-S., doub. maj.	7 19	5 9	4 31
Merc.	8	b	St Jean de Matha, C., doub.	7 18	5 11	5 13
Jeudi	9	b	St Cyrille d'Alexandrie, E. et D., doub.	7 17	5 13	5 50
Vend.	10	b	Ste Scholastique, V., doub.	7 16	5 14	couch
Sam.	11	b	SS. Sept Fondateurs des Servites, doub.	7 14	5 16	6 21
DIM.	12	vl*	QUINQUAGÉSIME, 2e cl., semid.	7 13	5 17	7 20
Lundi	13	b	Ste Geneviève, V. doub.	7 11	5 18	8 13
Mardi	14	b	St Ildefonse, E. C., doub.	7 9	5 19	9 12
Merc.	15	vl	LES CENDRES. (1)	7 8	5 20	10 10
Jeudi	16	b	N.-D. de Lourdes, d. m. (du 12).	7 6	5 22	11 11
Vend.	17	r	De la Couronne d'Epines, d. maj.	7 4	5 24	matin
Sam.	18	r	St Siméon, E. M., doub.	7 3	5 25	12 10
DIM.	19	vl	1ER DU CARÊME, 1re cl., semid.	7 1	5 27	1 09
Lundi	20	vl†	De la Férie (b† SS. Anges.)	7 0	5 28	2 05
Mardi	21	vl†	De la Férie (r† SS, Apôtres).	6 59	5 30	3 00
Merc.	22	b	*Q. Tps.* Ch. de St Pierre à Ant., d. m.	6 57	5 31	3 48
Jeudi	23	b	St Pierre Damien, E. et D., d.	6 55	5 33	4 30
Vend.	24	r	*Q. Tps.* St Mathias, Ap., doub. 2e cl.	6 53	5 34	5 20
Sam.	25	b†	*Q. Tps.* Ste Marg. de Cortone, semid.	6 51	5 35	Lever
DIM.	26	vl*	2e DU CARÊME, 2e cl., semid.	6 49	5 37	7 05
Lundi	27	r	Ste Lance et SS. Clous, d.m. (du 24).	6 47	5 39	8 20
Mardi	28	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6 46	5 39	9 30

Si le douzième de Février
Le soleil apparaît entier
L'ours, étonné de la lumière,
Se va remettre dans sa tanière.

Et l'homme ménager prend soin
De faire resserrer son foin,
Car l'hiver ainsi que l'ours
Séjourne encore quarante jours.

Quand Février n'est pas rigoureux Mars l'écorche.

(1) Jeûne tous les jours du Carême, les dimanches exceptés.

FÉVRIER.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

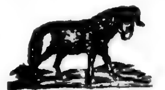
24

25

26

27

28

MARS  31 JOURS

CONSACRÉ À SAINT JOSEPH. SIGNE DU BÉLIER.

Les jours croissent de 1 heure 48 minutes.

☽ D. Q. le 4, à 11h. 12m. du mat. | ☾ P. Q. le 18, à 10h. 29m. du mat.
N. L. le 11, à 2h. 58m. du mat. | P. L. le 26, à 1h 24m. du soir.

Jours de la semaine		Cl.	Fêtes religieuses.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Cou. H. M.	Lune. L. C. H. M.
Merc.	1	vl†	De la Férie (b† St Joseph).	6 44	5 42	10 37
Jeudi	2	vl†	De la Férie (b† T. S. Sacrement).	6 42	5 43	11 40
Vend.	3	r	Du St Suaire, doub. maj.	6 40	5 44	matin
Sam.	4	b†	St Casimir, C. semid.	6 39	5 45	12 30
DIM.	5	vl	3e Du Carême, 2e cl., semid.	6 37	5 47	1 25
Lundi	6	vl†	De la Férie (b† SS. Anges).	6 36	5 48	2 10
Mardi	7	b	St Thomas d'Aquin, C. D., doub.	6 34	5 49	2 48
Merc.	8	b	St Jean de Dieu, Conf., doub.	6 31	5 51	3 22
Jeudi	9	b	Ste Françoise, Ve, doub.	6 29	5 53	4 10
Vend.	10	r	Des Cinq Plaies de N.-S., doub. maj.	6 27	5 54	4 46
Sam.	11	vl†	De la Férie (b† Imm. Concep.).	6 25	5 55	couch
DIM.	12	vl*	4e Du Carême, 2e cl., sd. (Sol. St Jos.).	6 24	5 56	7 10
Lundi	13	b	St Grégoire, P. et D., doub. (hier).	6 22	5 58	8 06
Mardi	14	vl†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6 20	5 59	9 04
Merc.	15	vl†	De la Férie (b† S. Joseph).	6 18	6 1	10 04
Jeudi	16	vl†	De la Ferie, (b† St Sacrement)	6 16	6 2	11 04
Vend.	17	b	St Patrice, E. et C., doub. maj.	6 14	6 3	matin
Sam.	18	b	St Cyrille de Jérusalem, E. D., doub.	6 11	6 4	11 56
DIM.	19	vl*	Passion, 1re cl., semid. (1) [hier.)	6 10	6 6	12 44
Lundi	20	b	St JOSEPH, pat. de l'Egl. C., d. 1re cl.	6 9	6 7	1 04
Mardi	21	b	St Benoît, abbé, doub. maj.	6 7	6 8	1 48
Merc.	22	b	St Gabriel Archange, d. m. (du 20).	6 5	6 9	2 25
Jeudi	23	b	St Turibe, E. et C., doub.	6 3	6 11	3 00
Vend.	24	b	Notre-Dame de Pitié, doub. maj.	6 1	6 12	3 44
Sam.	25	b	Annonciation, d. 1re cl. (non d'oblig.)	5 59	6 13	4 10
DIM.	26	vl	Rameaux, 1re cl., semid.	5 57	6 14	4 44
Lundi	27	vl	De la Férie.	5 55	6 16	Lever
Mardi	28	vl	De la Férie.	5 53	6 17	7 52
Merc.	29	vl	De la Férie.	5 52	6 18	9 08
Jeudi	30	b	Jeudi Saint, doub. 1re cl.	5 50	6 20	10 24
Vend.	31	n	Vendredi Saint, doub. 1re cl	5 47	6 21	11 33

Quand Mars bien mouillé sera
Beaucoup de lin se cueillera.
Au commencement ou à la fin,
Mars a son poison et venin.

Tonnerre de Mars,
Gelée d'Avril,
Printemps sec,
Été pluvieux.

L'hiver n'est point bâtard : s'il ne vient tôt
Il viendra tard.
L'hiver les lieues sont doubles.

(1) Pas d'offices votifs pendant la quinzaine de la Passion.

MARS.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

AVRIL — 30 JOURS



CONS. A N. D. AUXILIATRICE. — SIGNE DU TAUREAU.

Les jours croissent de 1 heure 40 minutes.

D. Q. le 2, à 7h. 01m. du soir. | P.Q. le 17, à 5h. 48m. du mat.
N.L. le 9, à 1h. 26m. du soir. | P. L. le 25, à 2h. 27m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	LUNE L. C. H.	M.
Sam.	1	b	SAMEDI SAINT, doub. 1re cl.	5	44	6	22	matin	
DIM.	2	b	PAQUES, doub. 1re cl.	5	44	6	23	12	32
Lundi	3	b	De l'Octave, } doub. 1re cl.	5	42	6	24	1	22
Mardi	4	b	De l'Octave, }	5	41	6	25	2	02
Merc.	5	b	De l'Octave, } semid.	5	39	6	27	2	35
Jeudi	6	b	De l'Octave, }	5	37	6	29	3	04
Vend.	7	b	De l'Octave, }	5	36	6	30	3	28
Sam.	8	b	De l'Octave, }	5	33	6	31	4	06
DIM.	9	b	1 *Pâq.* QUASIMODO, doub. [mars).	5	32	6	32	4	30
Lundi	10	b	St Jean Damascène, C. D., d. (du 27	5	30	6	33	couch	
Mardi	11	b	St Léon le Grand, P. et D., double.	5	28	6	34	8	06
Merc.	12	b	St Isidore, E. et D., doub. (du 4).	5	26	6	36	9	06
Jeudi	13	r†	St Herménégilde, M. semid.	5	24	6	37	10	06
Vend.	14	r	St Justin, martyr, doub.	5	22	6	38	10	59
Sam.	15	b†	De l'Immaculée Conception, semid.	5	20	6	40	11	45
DIM.	16	b	2 *Pâq.* Du Dim., sd (Sol. de l'Ann.)	5	18	6	42	matin	
Lundi	17	r†	St Anicet, P. M., s. (b† SS. Anges).	5	17	6	43	12	30
Mardi	18	b†	De la Férie. (r† SS. Apôtres).	5	15	6	44	1	10
Merc.	19	b†	De la Férie (b† St Joseph).	5	13	6	45	1	47
Jeudi	20	b†	Du T. S. Sacrement, semid.	5	11	6	47	2	15
Vend.	21	b	St Anselme, P. et D., doub.	5	10	6	48	2	48
Sam.	22	r†	SS. Soter et Caïus, PP. et MM., semid	5	8	6	49	3	11
DIM.	23	b	3 *Pâq.* Patron. de St Joseph, d 2e cl.	5	6	6	50	3	30
Lundi	24	r	St Fidèle de Sigm., M., doub.	5	5	6	51	3	50
Mardi	25	r	ST MARC, Ev., d. 2e cl. (*proc. rog.vl.*)	5	3	6	53	Lever	
Merc.	26	r†	SS. Clet et Marcellin, PP. et MM., sd.	5	2	6	54	8	04
Jeudi	27	b	N.-D. du Bon Conseil, doub. maj.	5	0	6	56	9	20
Vend.	28	b	St Paul de la Croix, Conf. doub.	4	58	6	57	10	25
Sam.	29	r	St Pierre, M., doub.	4	56	6	58	11	20
DIM.	30	b*	4 *Pâq.* Ste Catherine de Sienne, V., d	4	55	6	59	matin	

Quand saint Marc n'est pas beau,
Pas de fruits à noyau.
Saison tardive,
Ne fut jamais oisive.

Carnaval au soleil,
Pâques au coin du feu,
Pâques pluvieuse
An fromenteux.

Le vent que l'on bénit le jour des rameaux
Règne le plus souvent toute l'année.

AVRIL.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

MAI  31 JOURS

CONSACRÉ À MARIE. SIGNE DES GÉMEAUX.

Les jours croissent de 1 heure 17 minutes.

D. Q. le 2, à 0h. 56m. du mat.
N. L. le 9, à 0h. 44m. du mat.
P. Q. le 17, à 0h. 18m. du mat.
P.L. le 24, à 0h. 54m. du soir.
D.Q. le 31, à 6h. 0m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H. M.	SOLEIL. Cou. H. M.	LUNE. L. C. H. M.
Lundi	1	r	SS. PHILIPPE ET JACQUES, ap., d. 2e cl.	4 54	7 0	12 42
Mardi	2	b	St Athanase, E. D., doub.	4 53	7 1	1 13
Merc.	3	r	INV. DE LA STE CROIX, d. 2e cl.	4 51	7 3	1 38
Jeudi	4	b	Ste Monique, Ve, doub.	4 50	7 4	2 02
Vend.	5	b	St Pie V., P. C., doub.	4 49	7 5	2 25
Sam.	6	r	St Jean dev. la Porte Latine, d. maj.	4 47	7 7	2 48
DIM.	7	r*	5 *Pâq.* St Stanislas, E. et M., doub.	4 45	7 8	3 16
Lundi	8	b	*Rog.* App. de St Michel Arch., d. m.	4 43	7 9	3 42
Mardi	9	b	*Rog.* St Grégoire de Naz., Ev. D., d.	4 42	7 10	couch
Merc.	10	b	*Rog. Vig.* St Antonin, E. et C., doub.	4 41	7 11	8 04
Jeudi	11	b	ASCENSION, d. 1re cl. (d'oblig.)	4 40	7 12	8 59
Vend.	12	r†	SS. Nérée, etc., MM., semid.	4 39	7 13	9 50
Sam.	13	b	B. Jean-Bte de la Salle, Conf., doub.	4 37	7 15	10 38
DIM.	14	b	Du Dimanche dans l'Octave, semid.	4 36	7 16	11 18
Lundi	15	b	St Isidore le laboureur, C., doub.	4 35	7 17	matin
Mardi	16	b†	St Ubald, E. et C., semid.	4 34	7 18	12 22
Merc.	17	b	St Pascal, Conf., doub.	4 33	7 19	0 52
Jeudi	18	b	Octave de l'Ascension, doub.	4 32	7 20	1 18
Vend.	19	b	St Pierre Célestin, P. C., doub.	4 31	7 20	1 44
Sam.	20	r	*Jeûne.* De la Vigile.	4 30	7 22	2 16
DIM.	21	r	PENTECOTE, doub. 1re cl.	4 29	7 23	2 43
Lundi	22	r	De l'Octave } doub. 1re cl.	4 28	7 24	2 57
Mardi	23	r	De l'Octave } doub. 1re cl.	4 27	7 25	3 19
Merc.	24	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave. } semid.	4 27	7 27	3 42
Jeudi	25	r	De l'Octave. } semid.	4 26	7 28	Lever
Vend.	26	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave. } semid.	4 25	7 29	9 06
Sam.	27	r	4 *Tps. Jeûne.* De l'Octave. } semid.	4 24	7 30	10 26
DIM.	28	b	1 *Pent.* STE TRINITÉ, d. 2e cl.	4 23	7 31	11 12
Lundi	29	b	N.-D. de Bonsecours, d. m. (du 24).	4 22	7 32	11 44
Mardi	30	r†	St Félix, P. et M., simp., (r† SS. Apôt.)	4 21	7 33	matin
Merc.	31	b	Ste Angèle de Merici, V., doub.	4 20	7 34	12 04

En Mai rosée, en Mars grésil,
Pluie abondante au mois d'Avril,
Le laboureur est content plus
Que ne feraient cent écus.

Au mois de Mai
Il faudrait qu'il ne plût jamais.
Rosée de Mai
Vaut chariot de roi.

Le tonnerre de Mai prédit grande chaleur,
Graves événements, allégresse et bonheur.

MAI.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

JUIN  **30 JOURS**

CONS. AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. SIGNE DE L'ÉCREVISSE.

Les jours croissent de 17 minutes du 1er au 20, et décroissent de 4 minutes du 23 au 30.

N. L. le 7, à 1h. 26m. du soir. | P.L. le 22, à 9h. 25m. du soir.
P. Q. le 15, à 4h. 52m. du soir. | D.Q. le 29, à 11h. 50m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		SOLEIL. Cou.		LUNE. L. C.	
				H.	M.	H.	M.	H.	M.
Jeudi	1	b	FETE-DIEU, d. 1re cl., (non d'oblig.)	4	20	7	34	12	38
Vend.	2	b	De l'Octave, semid.	4	20	7	36	1	00
Sam.	3	b	De l'Octave, semid. [Dieu, Proc.).	4	19	7	37	1	37
DIM.	4	b	2 *Pent.* S. Frs Car., C., d. (Sol. Fête-	4	19	7	37	2	07
Lundi	5	r	St Boniface, E. et M., doub.	4	18	7	38	2	48
Mardi	6	b	St Norbert, E. et C., doub.	4	18	7	38	3	11
Merc.	7	b	De l'Octave, semid.	4	17	7	39	3	39
Jeudi	8	b	Octave de la Fête-Dieu, doub.	4	17	7	40	couch	
Vend.	9	b	SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, doub. 1re cl.	4	17	7	40	8	24
Sam.	10	b†	Ste Marguerite, reine, Ve., semid.	4	17	7	41	9	10
DIM.	11	r	3 *Pent.* St Barnabé Ap., d. m. [S.S•C.)	4	17	7	42	9	44
Lundi	12	b	St Jean de S. Facond, C., doub.	4	16	7	42	10	17
Mardi	13	b	St Antoine de Padoue, C., doub.	4	16	7	43	10	48
Merc.	14	b	St Basile, E. et D., doub.	4	16	7	43	11	17
Jeudi	15	b	N.-D. de Grâce, d. m. (du 1er juin).	4	16	7	44	11	47
Vend.	16	b	St. Jean Frs Régis, C., doub.	4	16	7	44	matin	
Sam.	17	b†	De l'Imm Conception, semid.	4	16	7	44	12	0
DIM.	18	vr*	4 *Pent.* Du Dimanche, semid.	4	16	7	45	12	38
Lundi	19	b	Ste Julienne de F., V., doub.	4	16	7	46	1	08
Mardi	20	r†	St Silvère, P.M., s. (r† SS. Apôtres).	4	16	7	46	2	05
Merc.	21	b	St Louis de Gonzague, C., doub.	4	16	7	46	2	56
Jeudi	22	b†	T. S. Sacrement, semid.	4	16	7	47	3	29
Vend.	23	vl†	*Vig.* de St J.-Baptiste (r† de la Pass.)	4	17	7	47	Lever	
Sam.	24	b	ST JEAN-BAPTISTE, doub. 1re cl.	4	17	7	47	8	28
DIM.	25	b	5 *P.* St Guillaume, ab.,d. (Sol.S.J.-B.)	4	18	7	47	9	02
Lundi	26	r	SS. Jean et Paul, MM., doub.	4	18	7	47	9	34
Mardi	27	b†	De l'Octave, semid.	4	18	7	46	10	0
Merc.	28	b†	*Vig.* St Léon, P. et C., semid.	4	19	7	46	10	48
Jeudi	29	r	SS. PIERRE ET PAUL, d. 1 cl. (non d'ob.)	4	19	7	46	11	10
Vend.	30	r	Commémoration de St Paul, d. maj.	4	20	7	46	matin	

Jamais année sèche
Ne fit pauvre son maître,
C'est le mois de Juin
Qui fait le foin.

Pentecôte pluvieux
N'est pas avantageux.
Année de raves,
Année de santé.

S'il tonne en juin, il pleuvra doucement
Et vous vivrez très bien, avec très peu d'argent.

JUIN.

1 ....

2 ....

3 ....

4 ....

5 ....

6 ....

7 ....

8 ....

9 ....

10 ....

11 ....

12 ....

13 ....

14 ....

15 ....

16 ....

17 ....

18 ....

19 ....

20 ....

21 ....

22 ....

23 ....

24 ....

25 ....

26 ....

27 ....

28 ....

29 ....

30 ....

JUILLET — 31 JOURS



CONSACRÉ AU PRÉCIEUX SANG. — SIGNE DU LION.

Les jours décroissent de 58 minutes.

N. L. le 7, à 3h. 37m. du mat. | P. L. le 22, à 4h. 47m. du mat.
P. Q. le 15, à 7h. 04m. du mat. | D. Q. le 28, à 7h. 48m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		SOLEIL. Cou.		LUNE L. C.	
				H.	M.	H.	M.	H.	M.
Sam.	1	b	*Jeûne.* Oct. St J.-Baptiste, d. [S.P. et P.)	4	20	7	46	12	05
DIM.	2	b	6 *Pent.* VIS. DE LA B.V.M., d. 2e cl. (Sol.	4	21	7	46	12	36
Lundi	3	r	Précieux Sang, d. 2e cl. (hier.)	4	22	7	46	1	04
Mardi	4	r†	De l'Octave, semid.	4	23	7	45	1	43
Merc.	5	b	St Antoine-Marie Zaccaria, C., doub.	4	23	7	45	2	05
Jeudi	6	r	Octave des SS. Pierre et Paul, doub.	4	24	7	44	2	48
Vend.	7	b	SS. Cyrille et Méthode, CC. PP. d.	4	24	7	44	couch	
Sam.	8	b†	Ste Elisabeth, Ve., semid.	4	25	7	44	7	40
DIM.	9	r	7 *Pent.* SS. Zénon et ses C., MM., d. (1)	4	26	7	44	8	18
Lundi	10	r†	Les SS. 7 Frères, MM., semid.	4	26	7	42	8	48
Mardi	11	b	St Michel des Saints, Conf. doub.	4	27	7	42	9	16
Merc.	12	b	St Jean Gualbert, abbé, doub.	4	27	7	42	9	43
Jeudi	13	b†	St Anaclet, P. M., semid.	4	28	7	41	10	09
Vend.	14	b	St Bonaventure, E. D., doub.	4	29	7	41	10	41
Sam.	15	b†	St Henri, Conf., semid.	4	30	7	41	11	07
DIM.	16	b	8 *Pent.* N.-D. du Mont-Carmel, d. m.	4	31	7	40	11	35
Lundi	17	b†	St Alexis, Conf, semid.	4	32	7	39	matin	
Mardi	18	b	St Camille de Lellis, C., doub.	4	33	7	38	11	55
Merc.	19	b	St Vincent de Paul, C., doub.	4	34	7	37	12	48
Jeudi	20	b	St Jérôme Émilien, C., doub.	4	35	7	36	1	50
Vend.	21	b†	Ste Praxède, V., simp. (r† de la Pass.)	4	35	7	35	3	0
Sam.	22	b	Ste Marie Madeleine, doub.	4	37	7	34	Lever	
DIM.	23	r	9 *Pent.* St Apollinaire, E. M., doub.	4	38	7	33	7	28
Lundi	24	vl†	*Vig.* de St Jacques (b† SS. Anges.)	4	39	7	32	7	58
Mardi	25	r	ST JACQUES, Ap., d. 2e cl. (2)	4	40	7	31	8	24
Merc.	26	b	STE ANNE, pat. de la P. de Q., d. 1re cl.	4	41	7	30	8	48
Jeudi	27	b†	De l'Octave de Ste Anne, semid.	4	42	7	30	9	10
Vend.	28	b†	SS. Nazaire, etc., MM., semid.	4	42	7	28	9	33
Sam.	29	b†	Ste Marthe, V., semid.	4	44	7	27	10	04
DIM.	30	b	10 *P.* Du Dim., semid. (Sol. Ste Anne.)	4	45	7	26	10	38
Lundi	31	b	St Ignace, C. doub.	4	46	7	25	11	44

S'il pleut le jour de Saint-Victor,
La récolte n'est point d'or.
La Saint-Jacques, sans pluie,
Annonce un dur hiver.

(1) Dans les provinces de Québec, Montréal et Ottawa (excepté les diocèses de Montréal et de Valleyfield). Déd. des égl. d. 1re classe, avec oct. (orn. bl.)

(2) Dans le diocèse de Montréal, St-Jacques, titulaire de la cathédrale, d. 1re cl. avec oct.

JUILLET.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

AOUT  31 JOURS

CONS. AU S. CŒUR DE MARIE. — SIGNE DE LA VIERGE.

Les jours décroissent de 1 heure 35 minutes.

N. L. le 5, à 6h. 53m. du soir. | P. L. le 20, à 11h. 50m. du mat.
P. Q. le 13, à 6h. 59m. du soir. | D. Q. le 27 à 7h. 02m. du mat.

Jours de la semaine		Cl.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H	M	Cou. H.	M	LUNE. L. C. H.	M
Mardi	1	b	St Pierre-ès-Liens, doub. maj.	4	48	7	24	matin	
Merc.	2	b	Octave de Ste Anne, doub.	4	50	7	22	12	34
Jeudi	3	r†	Invention de St Etienne, semid.	4	51	7	21	1	30
Vend.	4	b	St Dominique, C., doub. maj.	4	53	7	20	2	33
Sam.	5	b	N.-D. des Neiges, doub. maj.	4	53	7	19	3	38
DIM.	6	b	11 *Pent.* Transfigur. de N. S., d. m.	4	55	7	17	couch	
Lundi	7	b	St Cajetan, Conf., doub.	4	56	7	16	7	18
Mardi	8	r†	SS. Cyriaque, etc., MM., semid.	4	57	7	14	7	48
Merc.	9	b	*Vig.* St Alp. M. de Lig., E.D., d. (du 2).	4	58	7	12	8	14
Jeudi	10	r	St Laurent, M., doub. 2e cl.	4	59	7	11	8	43
Vend.	11	r	Ste Philomène, V. M., doub.	5	1	7	9	9	04
Sam.	12	b	Ste Claire, V., doub.	5	2	7	8	9	40
DIM.	13	r	12 *Pent.* Du Dimanche, semid.	5	3	7	7	10	36
Lundi	14	vl†	*Messe de la Vigile* de l'Assomption.	5	4	7	5	11	32
Mardi	15	b	ASSOMPTION, doub. 1re cl.	5	5	7	3	matin	
Merc.	16	b	St Hyacinthe, C., doub.	5	6	7	2	12	40
Jeudi	17	r	Octave de St Laurent, doub.	5	7	7	1	1	46
Vend.	18	b	St Roch, C., doub.	5	8	6	59	2	57
Sam.	19	b†	*Jeûne.* De l'Octave, semid.	5	9	6	57	4	10
DIM.	20	b	13 *P.* St Joachim, d. 2e cl. (Sol. de l'Ass.)	5	11	6	55	Lever	
Lundi	21	b	Ste Jeanne de Chantal, Ve., doub.	5	12	6	54	6	54
Mardi	22	b	Octave de l'Assomption, doub.	5	13	6	52	7	18
Merc.	23	b	*Vig.* St Philippe Béniti, C., doub.	5	14	6	50	7	49
Jeudi	24	r	St Barthélemi, Ap., doub. 2e cl.	5	16	6	48	8	07
Vend.	25	b	St Louis, roi, C., doub.	5	18	6	46	8	34
Sam.	26	b	St Bernard, C. et D., doub. (du 20).	5	19	6	45	9	04
DIM.	27	b	14 *Pent.* S. Cœur de Marie, doub. maj.	5	20	6	43	9	44
Lundi	28	b	St Augustin, E. D., doub.	5	21	6	41	10	30
Mardi	29	r	Décollation de St Jean-B., doub. maj.	5	22	6	40	11	21
Merc.	30	b	Ste Rose de Lima, V., doub.	5	23	6	38	matin	
Jeudi	31	b	St Raymond Nonnat, C., doub.	5	24	6	36	12	20

De St-Laurent à Notre-Dame,
La pluie n'allège pas l'âme.
Août humide, hiver rude ;
Août sec, hiver neigeux.

A la mi-Août
L'hiver se noue.
Beaucoup de poissons,
Petite moisson.

Le tonnerre d'Août amène la chaleur,
Mais une douce pluie en modère l'ardeur.

AOUT.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

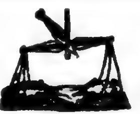
27

28

29

30

31

SEPTEMBRE  **30 JOURS**

CONSACRÉ À SAINT MICHEL. SIGNE DE LA BALANCE

Les jours décroissent de 1 heure 42 minutes.

N. L. le 4, à 10h. 38m. du mat. | P. L. le 18, à 7h. 36m. du soir.
P. Q. le 12, à 4h. 54m. du mat. | D. Q. le 25, à 10h. 08m. du soir.

Jours de la semaine		Cl.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev.		SOLEIL. Cou.		LUNE. L. C.	
				H.	M.	H.	M.	H.	M.
Vend.	1	b†	St Gilles. abbé, simp. (r† Pass. N.S.)	5	26	6	34	1	24
Sam.	2	b†	St Etienne, roi, C., semid.	5	28	6	32	2	32
DIM.	3	vr	15 *Pent.* Du Dimanche, semid. (1)	5	29	6	30	3	40
Lundi	4	vr†	De la Férie (b† SS. Anges.)	5	30	6	28	couch	
Mardi	5	b†	St Laurent Justinien, E. C., semid.	5	31	6	27	6	20
Merc.	6	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	5	32	6	24	6	53
Jeudi	7	b†	T. S. Sacrement, semid.	5	33	6	23	7	24
Vend.	8	b	NATIVITÉ DE LA B. V. M., doub. 2e cl.	5	35	6	21	8	02
Sam.	9	b	St Pierre Claver, C., doub.	5	36	6	19	8	50
DIM.	10	b	16 *P.* St N. de Marie, d. m. (S. de la Nat.) (2)	5	37	6	17	9	40
Lundi	11	b†	De l'Octave, semid.	5	39	6	16	10	41
Mardi	12	b†	De l'Octave, semid.	5	39	6	14	11	47
Merc.	13	b†	De l'Octave, semid.	5	40	6	12	matin	
Jeudi	14	r	Exaltation de la Ste Croix, d. maj.	5	42	6	10	0	54
Vend.	15	b	Octave de la Nativité, doub.	5	43	6	7	1	44
Sam.	16	r†	SS. Corneille et Cyp., PP. MM., semid.	5	44	6	6	2	14
DIM.	17	b	17 *Pent.* N.-D. des 7 Douleurs, d. m.	5	45	6	4	3	19
Lundi	18	b	St Joseph de Cop., Conf., doub.	5	46	6	2	4	15
Mardi	19	r	SS. Janvier, etc., MM., doub. [MM., d.	5	48	6	0	Lever	
Merc.	20	r	*Q. Tps. Jeûne Vig.* SS. Eustache, etc.,	5	49	5	57	5	52
Jeudi	21	r	St Mathieu, Ap., doub. 2e cl.	5	50	5	56	6	18
Vend.	22	b	*Q. Tps. Jeûne* St Thomas de Vil., E.C., d.	5	51	5	54	6	44
Sam.	23	r†	*Q. Tps. Jeûne* St Lin, P. M., semid.	5	52	5	52	7	16
DIM.	24	b	18 *Pent.* N.-D. de la Merci, d. maj.	5	54	5	50	8	32
Lundi	25	vr†	De la Férie. (b† SS. Anges).	5	56	5	48	9	23
Mardi	26	r†	SS. Cyp. et Just., MM., s. (r† SS. A.)	5	56	5	46	10	20
Merc.	27	r†	SS Côme et Damien, MM., semid.	5	57	5	45	11	15
Jeudi	28	r†	St Wenceslas, M., semid.	5	59	5	43	matin	
Vend.	29	b	ST MICHEL et tous les SS. Ang., d. 2e cl.	6	0	5	40	12	20
Sam.	30	b	St Jérôme, C. D., doub.	6	2	5	38	1	31

Ce que le mois d'août ne mûrit pas
Ce n'est pas Septembre qui le mûrira.
Pluie de Saint-Michel sans orage,
D'un hiver doux est le présage.

Vent du nord
Rempli le trésor,
Vent du midi
Le dégarnit.

(1) Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, solennité anticipée de la Nativité de la Sainte Vierge. (2) Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, S. Nom de Marie, fête patronale, d. 1er cl. avec oct. (*orn. bl.*).

SEPTEMBRE.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

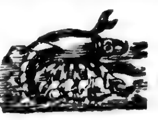
27

28

29

30

OCTOBRE — 31 JOURS



CONS. AUX ANGES GARDIENS. — SIGNE DU SCORPION.

Les jours décroissent de 1 heure 44 minutes.

N. L. le 4, à 2h. 19m. du mat. | P. L. le 18, à 5h. 10m. du mat
P. Q. le 11 à 1h. 15m. du soir. | D. Q. le 25, à 4h. 45m. du soir

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H.	M	Cou H.	M	LUNE. L. C. H.	M.
DIM.	1	b	19 *Pent.* N.-D. du St Rosaire, d. 2e cl.	6	3	5	37	2	40
Lundi	2	b	SS. Anges Gardiens, doub. maj.	6	4	5	35	3	52
Mardi	3	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	6	5	5	33	5	08
Merc.	4	b	St François d'Ass., C., doub. maj.	6	7	5	31	couch	
Jeudi	5	b†	T. S. Sacrement, semid.	6	8	5	30	6	06
Vend.	6	b	St Bruno, C., doub.	6	9	5	27	6	50
Sam.	7	b†	De l'Imm. Conception, semid.	6	11	5	25	7	42
DIM.	8	b	20 *P.* Mat. de la S.V., d.m. (S. de St Mich.)	6	12	5	24	8	40
Lundi	9	r†	SS. Denis, etc., MM., semid.	6	12	5	21	9	47
Mardi	10	b†	St François de Borgia, C., semid.	6	14	5	20	10	40
Merc.	11	vr†	De la Férie (b† St Joseph).	6	15	5	19	11	08
Jeudi	12	b†	T. S. Sacrement, semid.	6	17	5	17	matin	
Vend.	13	b†	St Edouard, Conf., semid.	6	18	5	14	12	06
Sam.	14	r	St Calixte, P. M., doub.	6	20	5	12	1	18
DIM.	15	b	21 *Pent.* Pureté de la B.V.M., d. m.	6	21	5	11	2	27
Lundi	16	vr†	De la Férie (b† SS. Anges).	6	23	5	9	3	47
Mardi	17	b†	Ste Hedwidge, Ve., semid.	6	24	5	7	4	50
Merc.	18	r	St Luc, Evang., doub. 2e cl.	6	25	5	5	Lever	
Jeudi	19	b	St Pierre d'Alcantara, C., doub.	6	26	5	4	5	26
Vend.	20	b	St Jean de Canti, C., doub.	6	28	5	2	6	0
Sam.	21	r	SS. Ursule, etc., VV. et MM., doub.	6	29	5	1	5	40
DIM.	22	b	22 *Pent.* Pat. de la B. V. M., d. maj.	6	31	4	59	7	26
Lundi	23	b	T.S. Rédempteur, double maj.	6	32	4	57	8	18
Mardi	24	b	St Raphaël, archange, doub. maj.	6	33	4	55	9	15
Merc.	25	r†	SS. Chrys. et Darie, MM., s. (b† S. Jos.)	6	35	4	53	10	18
Jeudi	26	b†	T. S. Sacrement, semid.	6	36	4	52	11	22
Vend.	27	vl†	*Vig.* SS. Simon et Jude (r† P. de N.-S.)	6	38	4	50	matin	
Sam.	28	r	SS. SIMON ET JUDE, Ap., doub. 2e cl.	6	39	4	48	12	25
DIM.	29	vr	23 *Pent.* Du Dimanche, semid.	6	41	4	47	1	37
Lundi	30	vr†	De la Férie (b† SS. Anges).	6	42	4	46	2	48
Mardi	31	vl†	*Jeûne. Vig.* de la Toussaint (r† SS. Apôt.)	6	43	4	45	3	58

S'il pleut le jour de Saint-Denis,
Tout l'hiver aurez de la pluie.
Il n'y a pas de samedi sans soleil
Ni de ville sans conseil.

OCTOBRE.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

NOVEMBRE  **30 JOURS**

CONS. AUX AMES DU PURG. — SIGNE DU SAGITTAIRE.

Les jours décroissent de 1 heure 17 minutes.

N. L. le 2, à 5h. 32m. du soir. | P. L. le 16, à 5h. 22m. du soir.
P. Q. le 9, à 8h. 40m. du soir. | D. Q. le 24, à 1h. 40m. du soir.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H.	M.	Cou. H.	M.	LUNE. L. C. H.	M.
Merc.	1	b	TOUSSAINT, d. 1re cl. (d'obligation).	6	44	4	44	4	47
Jeudi	2	n	TRÉPASSÉS, doub.	6	46	4	42	5	17
Vend.	3	b†	De l'Octave, semid.	6	48	4	40	couch	
Sam.	4	b	St Charles Borr., E. C., doub.	6	49	4	39	5	30
DIM.	5	b	24 *Pent.* Du Dimanche, semid.	6	51	4	37	6	27
Lundi	6	b†	De l'Octave, semid.	6	52	4	36	7	34
Mardi	7	b†	De l'Octave, semid.	6	54	4	34	8	44
Merc.	8	b	Octave de la Toussaint, doub.	6	55	4	32	10	05
Jeudi	9	b	Dédic. de la Basilique de Latran, d. m.	6	56	4	31	11	12
Vend.	10	b	St André Avellin, C., doub.	6	57	4	29	matin	
Sam.	11	b	St Martin, E. et C., doub.	6	58	4	28	12	10
DIM.	12	vr	25 *Pent.* Du Dimanche, semid. (1)	7	0	4	27	1	21
Lundi	13	b†	St Didace, C., semid.	7	1	4	26	2	37
Mardi	14	r	St Josaphat, E. M., doub.	7	3	4	26	3	48
Merc.	15	b	Ste Gertrude, V., doub.	7	5	4	25	4	51
Jeudi	16	b	St Stanislas de Kostka, C., doub.	7	6	4	24	6	02
Vend.	17	b†	St Grégoire Thaum., E. C., semid.	7	7	4	23	Lever	
Sam.	18	b	Déd. des B. de SS. Pierre et Paul, d. m.	7	8	4	22	5	20
DIM.	19	b	26 *Pent.* Ste Élisabeth, Ve., doub.	7	11	4	21	6	12
Lundi	20	b	St Félix de Valois., C., doub.	7	12	4	20	7	08
Mardi	21	b	Présentation de la B. V. M., d. maj.	7	13	4	19	8	07
Merc.	22	r	Ste Cécile, V. M., doub.	7	14	4	18	9	11
Jeudi	23	r	St Clément, P. M., doub.	7	16	4	18	10	16
Vend.	24	b	St Jean de la Croix, C., doub.	7	17	4	17	11	20
Sam.	25	r	Ste Catherine, V. M., doub.	7	18	4	16	matin	
DIM.	26	b	27 *Pent.* St Sylvestre, abbé, doub.	7	19	4	15	12	28
Lundi	27	b	St Léonard de P. Maurice, C., doub.	7	21	4	15	1	37
Mardi	28	vr†	De la Férie (r† SS. Apôtres).	7	22	4	14	2	48
Merc.	29	vl†	*Vigile* de St André, (b† St Joseph).	7	23	4	13	3	50
Jeudi	30	r	ST ANDRÉ, Apôtre, doub. 2e cl.	7	25	4	12	4	52

A la Sainte-Catherine
Fais moudre ton blé,
Car, à la Saint-André,
La rivière sera gelée.

Pluie matinale,
N'est pas journale·
Quand Octobre prend fin,
La Toussaint est au matin.

(1) Dans les diocèses de Montréal et de Valleyfield, anniversaire de la dédicace de toutes les églises consacrées, d. de 1re cl. avec oct. (*orn. bl.*)

NOVEMBRE.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

DECEMBRE  31 JOURS

C. À MARIE CONÇ. SANS PÉCHÉ — SIGNE DU CAPRICORNE.

Les jours décroissent de 20 minutes du 1er au 20, et croissent de 5 minutes du 21 au 31.

N. L. le 2, à 7h. 53m. du mat. | P.L. le 16, à 8h. 36m. du mat.
P. Q. le 9, à 4h. 08m. du mat. | D.Q. le 24, à 11h. 03m. du mat.

Jours de la semaine		CL.	FÊTES RELIGIEUSES.	SOLEIL. Lev. H	M	Cou. H	M	LUNE. L. C. H.	M.
Vend.	1	vr†	De la Férie (r† Pass. N.-S.)	7	26	4	12	5	37
Sam.	2	r†	Ste Bibiane, V. M., semid.	7	28	4	12	couch	
DIM.	3	vl*	1er Dimanche de l'Avent, 1re cl., sd.	7	28	4	12	5	05
Lundi	4	b	St Pierre Chrys. E. D., doub.	7	29	4	11	6	14
Mardi	5	b	St François-Xavier, C., d. m. (du 3)	7	30	4	[illegible]	7	24
Merc.	6	b	*Jeûne.* St Nicolas, E. C., doub.	7	31	4	11	8	37
Jeudi	7	b	*Vig.* St Ambroise, E. D., doub.	7	32	4	11	9	45
Vend.	8	b	*Jeûne.* L'IMM.-CONC., d. 1re cl. (d'obl.)	7	33	4	11	10	51
Sam.	9	b†	De l'Octave, semid.	7	35	4	11	mâtin	
DIM.	10	vl	2 Avent. Du Dimanche, 2e cl., semid.	7	35	4	11	11	54
Lundi	11	b†	St Damase, , P. et C., semid.	7	36	4	11	1	03
Mardi	12	b	Transl. de la S. M. de L., d. m. (du 10)	7	37	4	11	2	03
Merc.	13	r	*Jeûne.* Ste Lucie, V. M., doub.	7	38	4	11	3	46
Jeudi	14	b†	De l'Octave, semid.	7	39	4	11	4	57
Vend.	15	b	*Jeûne.* Oct. de l'Imm. Concept., doub.	7	39	4	12	6	04
Sam.	16	r†	St Eusèbe, E. M., semid.	7	40	4	12	Lever	
DIM.	17	vl*	3 Avent. Du Dimanche, 2e cl., semid.	7	41	4	12	5	51
Lundi	18	b	Expect. de la Ste V., doub. maj.	7	42	4	12	6	54
Mardi	19	vl†	De la Férie.	7	42	4	13	7	57
Merc.	20	vl†	*Q. Tps. Jeûne. Vig.* de St Thomas.	7	43	4	13	9	02
Jeudi	21	r	St Thomas, Ap., doub. 2e cl.	7	43	4	13	10	08
Vend.	22	vl†	*Q. Tps. Jeûne.* De la Férie.	7	44	4	14	10	54
Sam.	23	vl†	*Q. Tps. Jeûne.* De la Férie.	7	44	4	15	11	40
DIM.	24	vl*	4 Avent, 2e cl. *Vigile* de Noël, doub	7	45	4	15	matin	
Lundi	25	b	NOEL, doub. 1re cl. (d'obl.)	7	45	4	16	12	20
Mardi	26	r	St Étienne, M., doub. 2e cl.	7	45	4	17	1	30
Merc.	27	b	St Jean, Apôt. et Évang., doub. 2e cl.	7	45	4	18	2	40
Jeudi	28	vl	SS. Innocents, MM., doub. 2e cl.	7	46	4	18	3	42
Vend.	29	r	St Thomas de Cantorbéry, E.M., doub.	7	46	4	19	4	47
Sam.	30	b	De l'Octave, semid.	7	47	4	20	5	44
DIM.	31	b	St Sylvestre, P. C., doub.	7	46	4	20	6	45

Aux bas jours né Dieu
Et Saint-Jean aux plus hauts.
Gabriel et Mathieu,
Jours et nuits sont égaux.

Noël a son pignon
Pâques a son tison.
Verte fête de Noël,
Blanche fête de Pâques.

DÉCEMBRE.

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....
11 ....
12 ....
13 ....
14 ....
15 ....
16 ....
17 ....
18 ....
19 ....
20 ....
21 ....
22 ....
23 ....
24 ....
25 ....
26 ....
27 ....
28 ....
29 ....
30 ....
31 ....

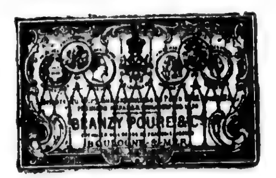
PLUMES METALLIQUES

DE

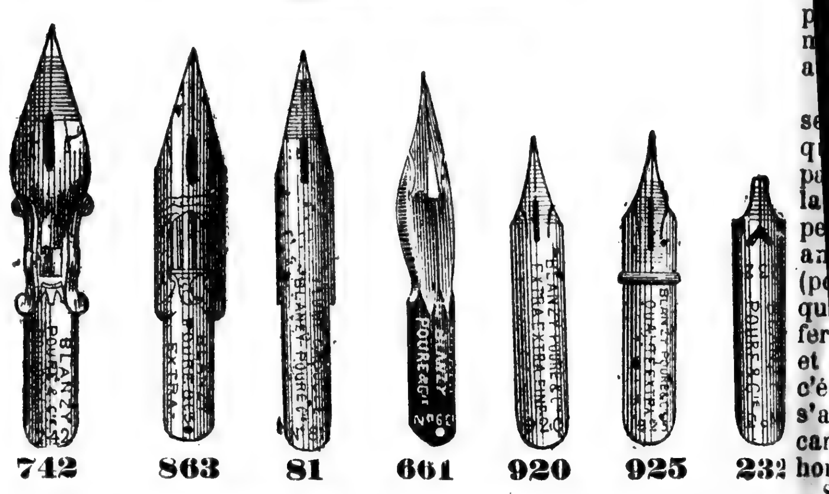
BLANZY, POURE & CIE

(à Boulogne-s-Mer)

PERLE des plumes



144 PLUMES à la boîte



Pour les Ecoles.

- No 20.—**Parisienne**, bronzée, fine, la boite ....20c.
- " 81.—**Caducée**, " " " ....30c.
- " 162.—**1er Prix d'écrit**, " " " ....32c.
- " 201 *bis*.—**Maisonneuve**, blanche, pointe moyenne...30c
- " 920.—**Bengali**, bronzée, pointe extra ext. fine 1.00
- " 925.—**Lynx**, " " extra fine.......... ....40c.
- " 232.—**Pour la Ronde**, bronzée, pointe moyenne.....32c

Pour les Bureaux.

- " 661.—**Empire**, dorée, pointe fine..............................1.[illegible]
- " 742.—**Neva**, grise " " 80c
- " 863.—**Nouveau-Monde**, bronzée, pointe moyenne...70c
- " 884 *bis*.—**Frontenac**, blanche, pointe fine...............60c

Porte-Plumes de toutes sortes et dans tous les prix **Cachets-Crampons** assurant l'inviolabilité de toute enveloppe, etc., etc.

Demandez ces articles à votre Libraire, et faites-en l'essai.

J. B. ROLLAND & FILS, Montréal.

Seuls agents pour le Canada.



PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRES ET LEGENDES.

LEGENDE DU PERE ROMAIN CHOUINARD

RACONTÉE A M. PHILIPPE A. DE GASPÉ.

Rendez-moi mon bonnet carré.

Comme l'on fait son lit on se couche, dit sentencieusement le père Chouinard. Si Joséphine Lalande eût été mieux élevée, moriginée par ses parents, quand elle était petite, elle ne leur aurait pas causé tant de chagrin, ainsi qu'à elle-même.

La Fine, comme tout le monde l'appelait, était fille unique ; et ses parents en étaient affolés, n'ayant point d'autres enfants qu'elle ; elle fut en conséquence élevée à tous ses caprices : si le papa la grondait un peu, la mère prenait la part de sa fille ; et si la maman la reprenait, le papa disait : pourquoi fais-tu de la peine à l'enfant ? Ce qui n'empêcha pas Joséphine d'être à seize ans la plus belle fille de la paroisse de Sainte-Anne : et si *avenante* (polie, gracieuse) avec tout le monde, surtout avec les garçons, que la maison des bonnes gens ne vidait jamais. C'était à qui se ferait aimer de la belle et riche héritière ; mais si la Fine jouait et folâtrait avec eux tous, si elle les amusait chacun leur tour, c'était pour accaparer tous les farauds (cavaliers) de la paroisse, s'attirer des compliments et faire enrager les autres jeunes filles ; car voyez-vous, elle avait déjà porté ses amitiés sur un jeune homme, son voisin, qui avait été quasi élevé avec elle.

Si Joséphine était la plus belle créature (fille) de Sainte-Anne, Hippolite Lamonde, alors âgé de vingt-huit ans, en était le plus beau garçon, mais aussi doux, aussi patient qu'il était brave et vigoureux. La jeune fille et lui s'étaient fiancés en cachette depuis longtemps : ce qui n'empêchait pas Lamonde de souffrir en la voyant folâtrer avec tous les garçons qui l'accostaient : mais il mangeait son avoine sans souffler mot : il était trop fier pour se plaindre.

Hippolite aurait déjà fait la grande demande, mais son orgueil l'en empêchait, car il avait, un jour, entendu le père Lalande dire qu'il ne donnerait sa fille en mariage qu'à un jeune homme à son aise ; et qu'il n'entendait pas la donner à un quêteux.

Ça lui avait pris au nez comme de la fine moutarde, car sans être un quêteux, il n'avait presque rien devant lui. Son père, chargé d'une nombreuse famille, n'était pas riche, et quant à lui il ne faisait que commencer à vivre proprement de son métier ; il était adroit comme un singe, bon constructeur et fin menuisier.

Sur ces entrefaites, il reçut une lettre d'un de ses oncles qui demeurait dans le Haut-Canada, l'invitant à venir le trouver ; la

ettre mandait qu'il y avait de l'ouvrage à gouêche (en quantité) dans ce pays là, peu d'ouvriers et qu'il lui donnerait une part dans une entreprise de bâtisses qu'il avait faite pour le gouvernement, laquelle entreprise lui ferait gagner beaucoup d'argent dans l'espace de trois années.

Il fit part de cette bonne nouvelle à sa fiancée ; elle pleura d'abord beaucoup, mais il lui donna de si bonnes raisons, qu'elle consentit à le laisser partir, en lui promettant de lui garder sa foi.



La Fine fut bien triste pendant quelques jours après le départ de son fiancé, mais le sexe est pas mal casuel, (volage) comme vous savez, et peu de temps après, elle recommença son train de vie ordinaire ; ni plus, ni moins.

Elle revenait un soir d'une veillée sur les minuits avec une bande de jeunesse, riant, sautant, dansant, poussant celui-ci, donnant une tape à celui-là, et faisant à elle seule plus de tintamare que tous les autres ensemble.

Arrivés près de l'église, ils aperçurent, debout sur le perron de la grande porte, un homme portant un surplis et un bonnet carré : cet homme avait la tête penchée et les deux bras étendus vers eux. Tout le monde eut une souleur ; mais Joséphine se remit bien vite et leur dit :

—C'est Ambroise le fils du bedeau qui s'est accoûtré comme

ça pour nous faire peur ; je vais bien l'attraper, je vais emporter son bonnet carré, et il faudra bien qu'il vienne le chercher avant la messe.

Ce qui fut dit fut fait : elle monte à la course le perron de l'église, s'empare du bonnet carré, et se met à sauter et à danser au milieu des autres en faisant toutes sortes de farces.

Les bonnes gens dormaient quand elle arriva à son logis ; elle rentra à la sourdine, mit le bonnet carré dans un coffre à moitié vide qui était dans sa chambre à coucher, le ferma avec soin avec une clef qu'elle mit dans sa poche, et dit en elle-même : Quand Ambroise viendra demain matin, je m'en divertirai un bon bout de temps en lui disant que j'ai perdu le bonnet carré dans la grande anse de Sainte-Anne, et qu'il le cherche.

Elle allait s'endormir, lorsqu'elle entendit du bruit à la fenêtre du nord de sa chambre ; elle ouvre les yeux et voit le même indi-



vidu qu'elle avait vu sur les marches de l'église, qui se tenait encore le corps en avant et les lèvres collées sur une des vitres du châssis, et elle entendit distinctement ces paroles : " rendez-moi mon bonnet carré ! " un bruit qu'elle entendit aussitôt dans le coffre la fit frissonner. La lune était alors levée et elle vit qu'au lieu d'Ambroise, c'était un grand jeune homme pâle comme un mort qui ne cessait de crier : " rendez-moi mon bonnet carré ! " Et à chacune de ces paroles, elle entendait frapper en dedans du coffre comme si un petit animal prisonnier voulait en sortir. La peur la prit tout de bon, et elle se couvrit la tête avec ses couvertures pour ne rien voir ni rien entendre; elle passa une triste nuit,

tantôt assoupie, et tantôt se réveillant en sursaut. Quand elle voulut se lever le lendemain au matin, elle entendit encore du bruit dans le coffre, elle ne fit qu'un saut, prit ses hardes et alla s'habiller dans la chambre voisine.

Lorsque ses parents la virent si changée, (elle l'était, en effet, elle avait déjà un bouillon de fièvre;) ils la grondèrent d'avoir veillé si tard ;mais voyant qu'elle avait les larmes aux yeux, ils l'embrassèrent en lui disant de ne pas se chagriner, et qu'ils étaient fâchés de lui avoir fait de la peine.

Joséphine passa la journée tant bien que mal ; elle frissonnait au moindre bruit et se tint constamment auprès de sa mère et de sa tante. Elle leur dit vers le soir qu'elle avait peur de coucher seule et qu'elle les priait de lui faire un lit auprès de sa tante dans la mansarde. On lui accorda sa demande.

Elle était à peine couchée, le soir, que sa tante s'endormit mais la pauvre Joséphine, elle, qui ne pouvait dormir, aperçut aussitôt vis-à-vis de la fenêtre une ombre qui lui fit lever les yeux et elle vit le même fantôme qu'elle avait vu la veille et qui, suspendu dans les airs, et dans la même attitude, lui cria : "rendez-moi bon bonnet carré ! " elle poussa un cri lamentable et perdit connaissance.

Toute la famille fut aussitôt sur pied, mais ce fut avec bien de la peine qu'on lui fit reprendre connaissance. Elle passa le reste de la nuit sans dormir, la tête appuyée sur le sein de sa mère et tenant serrées dans les siennes les mains de son père et de sa tante. Comme elle était plus *acalmée* (calme) le matin, on lui proposa d'aller chercher le plus fin chirurgien de la paroisse, mais elle s'obstina à faire venir le curé.

Quand le curé fut venu, elle lui raconta en secret toute sa aventure. Il fit son possible pour la rassurer, il lui donna de bons conseils et lui dit qu'il ne pouvait faire autre chose, pour le moment, que de lui envoyer des saintes reliques, mais que le lendemain au matin il avait l'espoir de la délivrer de cette apparition qui l'avait mise dans l'état de souffrance où elle était.

Les bonnes gens lui firent un lit dans leur chambre, dont il fermèrent les contrevents à sa demande, et passèrent encore la nuit auprès d'elle : ce qui fit qu'elle dormit assez bien et qu'elle se trouva mieux le lendemain au matin, quand le curé vint la voir comme il lui avait promis.

Vous savez, monsieur, continua le père Chouinard, que tous les curés ont le Petit-Albert pour faire venir le diable quand ils en ont besoin.

Je baissai la tête en signe d'assentiment, à une sentence incontestable.

Quand il fut nuit, le curé tira le Petit-Albert qu'il tenait avec précaution sous clef, et lut le chapitre nécessaire en pareilles circonstances. Un grand bruit se fit entendre dans les airs comme fait un violent coup de vent, et le mauvais esprit lui apparut. Comme c'était la première fois qu'il le voyait, il ne lui trouva pas la mine trop avenate (avenante) et il croisa son étole sur son estomac en cas d'avarie.

Le diable s'était pourtant mis en frais de toilette pour l'occasion : habit, vestes, et culottes de velours noir, chapeau de général orné de plumes, bottes fines et gants de soie ; rien n'y manquait. Et si ce n'est qu'il était pas mal brun, qu'il avait les pieds et les mains pas mal longs, il aurait pu passer proprement parmi le monde. Le curé lui reprocha amèrement ce qui était arrivé à la pauvre jeune fille, l'accusant de lui être apparu pour la faire mourir.

—M. le curé, dit le diable, sous (sauf) le respect que je dois à votre tonsure, vous me croyez donc bien niais pour m'être servi de tels moyens, tandis que j'étais sûr de ma proie en flattant sa vanité et sa coquetterie, et que tôt ou tard j'aurais mis la griffe sur son âme ; tandis qu'à présent la voilà guérie pour le reste de ses jours et qu'elle va se jeter à la dévotion. Allons donc, pour un curé d'esprit, j'aurais cru que vous connaissiez mieux le cœur humain.

Vous voyez, monsieur, ajouta le père Romain, que le diable parlait poliment et qu'il donnait de bonnes raisons. Ah ! dame ! je ne lui aurais pas conseillé de se regimber contre un prêtre : il aurait trouvé à qui parler. Il vous l'aurait débarbouillé avec son étole qu'il en aurait hurlé comme un chien sauvage. Il paraît que le curé goûta ses bonnes raisons, car il coupa l'air en forme de croix ; la terre trembla et le méchant esprit disparut.

Quand le curé vit que le diable s'en était retiré les mains nettes, il prit dans sa bibliothèque le plus gros livre latin qu'il pût trouver et se mit à lire ; et il lut si longtemps qu'il s'endormit la tête sur le livre. Il eut un songe pendant son sommeil : je ne puis dire quel était ce songe, mais il paraît qu'il avait trouvé son affaire. Il dit la messe à l'intention de la pauvre Joséphine et se transporta ensuite chez elle, où il la trouva tant soit peu mieux.

—Ma chère fille, lui dit le bon curé, vous avez commis une grande faute, mais vous avez péché par ignorance, je ne vous en fais pas de reproche. Le fantôme que vous avez vu est une pauvre âme du purgatoire qui accomplissait une grande pénitence que vous avez interrompue et qu'il ne peut achever maintenant sans son bonnet carré ; il faut donc vous résoudre à le lui remettre cette nuit sur la tête.

—Je n'en aurai jamais le courage, dit la malheureuse fille en pleurant, je tomberais morte à ses pieds.

—Il le faut pourtant, dit le prêtre, car sans cela vous n'aurez jamais de repos ni dans ce monde, ni dans l'autre : le spectre s'attachera sans cesse à vos pas. Vous n'avez, d'ailleurs, rien à craindre : vous serez en état de grâce, je serai là avec votre père et votre mère, (auxquels nous allons tout raconter,) pour vous soutenir et vous protéger au besoin.

La pauvre Joséphine après bien des façons y consentit. Grande fut la douleur des bonnes gens, quand ils surent la vérité ; mais ils firent leur possible pour consoler leur malheureuse enfant. Ils passèrent tous la soirée au presbytère et prièrent avec ferveur jusqu'au coup de minuit qu'ils se rendirent à la porte de l'église, où ils trouvèrent le spectre sur les marches, et dans la même atti-

tude. La Fine tremblait comme une feuille malgré l'étole que le curé lui avait passé dans le cou et les exhortations qu'il lui faisait. Elle fait, cependant, un effort désespéré et elle monte les marches ; mais au moment qu'elle allait poser le bonnet sur la tête du fantôme, il fit un mouvement comme s'il voulait l'enlacer de ses bras et elle tomba évanouie dans ceux de son père. Le prêtre profitant de l'occasion voulut se saisir du bonnet pour le



restituer à son propriétaire, mais elle le tenait si serré dans sa main qu'il aurait fallu lui couper les doigts.

La Fine fut bien vite réduite à un état qui faisait compassion ; elle croyait entendre souvent la voix du spectre ; elle tremblait au moindre bruit et ne pouvait rester seule pendant un instant. Dans cette vie de misère, ses belles joues aussi rouges que des pommes de calvine (calville) devinrent pâles comme une rose blanche flétrie ; ses cheveux blonds et bouclés de naissance, dont elle était si fière, lui pendirent en mèches comme de la filasse humide le long des joues et sur les épaules ; ses beaux yeux bleus prirent la couleur de la vitre et tout son corps fut si amaigri que ça tirait les larmes rien qu'à la regarder ; elle avait tous les fantômes (symptômes) de la mort sur la figure. Les plus fins chirurgiens dirent qu'elle était poumonique (pulmonique) mais qu'elle pouvait traîner encore longtemps.

Que faisait pendant ce temps-là Hippolite Lamonde ? Il y avait trois ans qu'il était parti et personne n'en avait eu ni vent ni nouvelle. Il revenait pourtant au pays le cœur joyeux, car il avait fait de bonnes affaires, et il pouvait se présenter proprement

devant le père de Joséphine, sans crainte de recevoir un affront. Il arriva pendant la nuit, et la première chose qu'il fit après avoir embrassé ses parents fut de demander des nouvelles de La Fine. On lui raconta toutes ses traverses et il s'arracha les cheveux de désespoir.

—Quoi ! s'écria-t-il, de tous ces fendants qui paraissaient tant l'aimer, il ne s'en est pas trouvé un seul assez brave pour la secourir ! Lâches ! Tas de lâches !

Après avoir passé la nuit blanche en marchant de long en large, en parlant tout seul comme un homme qui aurait perdu la *trémontade,* il était, à sept heures du matin, en présence de sa fiancée. Elle était assise dans un fauteuil entourée d'oreillers, les pieds sur un petit banc couvert d'une peau d'ours, le corps entouré d'une épaisse couverte de laine, et malgré cela les dents lui claquaient dans la bouche. Elle parut se ranimer en voyant Hippolite, elle allongea les bras de son côté et lui dit d'une voix faible et tremblante !

Mon cher Polithe, il ne faut plus penser aux amitiés de ce bas-monde ; quand on se meurt, on ne doit penser qu'au ciel. C'est une grande consolation pour moi de te voir avant de mourir : tu pleureras sur mon cercueil avec mes bons parents et tu feras ensuite ton possible pour les consoler : promets-le à celle que tu as si longtemps aimée. Je n'ai qu'un regret en mourant, c'est de m'être si mal comportée envers toi et de ne pouvoir réparer mes torts en te rendant heureux.

Les larmes aveuglèrent le pauvre Lamonde et il lui dit : Chasse, chasse, ma chère Fifine, ces vilaines *doutences* (pressentiments) : Hippolite est devant toi et tu vivras.

—Comment espérer de vivre, répondit-elle, quand je suis dans des craintes continuelles : Quand je tremble au moindre bruit que j'entends ! Quand la lumière du jour m'épouvante autant que la noirceur de la nuit ! Quand j'entends sans cesse à mon oreille le souffle d'une âme en peine qui me reproche ma cruauté ! Je n'ose demander la mort pour mettre fin à mes souffrances, car le spectre est toujours là qui me dit : Tu n'auras de repos ni dans ce monde ni dans l'autre. Oh ! c'est pitoyable ! pitoyable ! et la malheureuse fille se tordait les mains de désespoir.

—Joséphine ! ma chère Fifine ! prends courage pour l'amour de tes parents ; pour l'amour de moi aussi, prends courage ! J'irai, moi-même, restituer ce soir au revenant le vol que tu lui as fait et tu en seras délivrée.

—Tu n'iras pas ! s'écria la pauvre Joséphine ; laisse-moi mourir seule : je suis déjà assez malheureuse sans avoir à me reprocher ta mort !

—Qu'ai-je à craindre, répliqua Lamonde, je n'ai jamais fait aucun tort à une personne morte ou vivante, pourquoi ce fantôme me voudrait-il du mal ? Crois-tu que si tu eusses tombé dans un précipice, j'aurais hésité un instant à voler à ton secours, certain même d'y périr avec toi ! car, vois-tu, Fifine, je me ferais hacher cent fois par morceaux pour t'épargner une égratignure. Ce qui

me reste à faire n'est qu'un jeu d'enfant, et je serai aussi calme que je le suis maintenant.

Joséphine eut beau le prier, le conjurer de ne point s'exposer pour elle, si indigne de tant d'amitié, il n'en fut que plus déterminé dans la résolution qu'il avait prise.

A onze heures du soir, il demandait la clef du coffre dans lequel le bonnet carré était enfermé ; et il l'avait à peine ouvert que le bonnet carré lui tomba dans la main.

La nuit était bien sombre lorsqu'il arriva près de l'église : la lampe qui brûle dans le sanctuaire jetait seule une petite lueur, au loin de l'édifice. Il se promena de long en large en priant jusqu'à ce que le spectre parût. A minuit sonnant, il se trouva en sa présence, il monta d'un pied ferme les marches du perron où le spectre se tenait dans son attitude ordinaire, et il lui remit sans trembler son bonnet carré sur la tête.

Le fantôme lui fit signe de le suivre, et Lamonde obéit ; la porte du cimetière s'ouvrit d'elle-même et se referma quand ils furent entrés.

Le fantôme s'assit sur un tertre couvert de gazon, et fit signe à Hippolite de s'asseoir auprès de lui.

Il prit alors la parole pour la première fois, et dit :

—Faites excuse, bon jeune homme, si je ne puis vous offrir un siège plus convenable : on vit sans façon dans un lieu où tout le monde est égal : qu'il arrive un seigneur, un notaire, un docteur, on n'en met pas plus grand pot au feu.

—Vous voyez, fit le père Romain, que c'était un fantôme pol et qu'il donnait de bonnes raisons.

—J'en suis d'autant plus surpris, père Romain, répliquai-je après le vacarme infernal qu'il a fait pour son misérable bonnet carré.

—Quand un homme fait une forte pénitence, fit le père Chouinard, il n'a pas toujours l'humeur égale, mais quand il l'a achevée ça le regaillardit.

Comme je n'avais rien à répliquer à une réponse si sensée, le père Romain continua :

—Bon jeune homme, dit le revenant, c'est à quatre pieds sous la terre, à l'endroit où nous sommes assis, que j'ai résidé pendant trente ans : cette demeure vous paraît bien triste à vous ; eh bien ! c'était toujours en soupirant que j'en sortais, la nuit, quand mon âme venait chercher mon pauvre corps pour lui faire faire sa pénitence ; une pénitence que j'avais bien méritée.

J'étais gai pendant ma jeunesse et fou de plaisir : j'étais le bouffon de la paroisse, et il ne se donnait pas une noce, un festin, une danse sans que j'y fusse invité. Si je veillais dans quelques maisons, tous les voisins accouraient pour entendre mes farces.

Passant un jour près de notre église, je vis les enfants rassemblés pour le catéchisme et le curé qui partait pour un malade. Je leur dis d'entrer, et que le curé m'avait chargé de leur faire l'instruction en attendant son retour. Je mets un surplis, je prend un bonnet carré, je monte en chaire et je leur fais tant de farce

que tous les enfants riaient comme des fous. En un mot, je fis toutes sortes de profanations dans le sanctuaire même.

Huit jours après, pendant une promenade que je faisais seul dans ma chaloupe, sur le fleuve, par un temps assez calme, une rafale de vent si subite s'abattit sur mes voiles qu'elle les déchira en lambeaux et que ma berge chavira. Je réussis à monter sur la quille où j'eus le temps de faire bien des réflexions et de me recommander à la miséricorde du bon Dieu. Les forces me manquèrent ensuite, et une lame rejeta mon corps mort sur le rivage.

Je fus condamné à faire mon *piregatoire*, pendant trente ans, sur les lieux mêmes que j'avais profanés. Au coup de minuit, mon âme rentrait dans mon corps et le traînait sur les marches de l'église.

Lamonde se recula jusqu'au bout du tertre, il croyait n'avoir affaire qu'à une âme, et il se trouvait en présence du corps par-dessus le marché. Il commença à s'apercevoir qu'il avait l'haleine forte. Le revenant n'y fit pas attention, et continua : Vous ne comprendrez jamais, bon jeune homme, ce que l'on endure d'affronts et de misères lorsque l'on sort de son lieu de repos. Les nuits les plus noires nous paraissent aussi claires que si la lune était au ciel. Comme on entend rien à quatre pieds sous la terre, le moindre bruit nous fait trembler. Les lumières dans les maisons des *veilleux* (veilleurs) nous offusquent et nous brûlent la vue. Le bruit des voitures qui passent, les éclats de rire des voyageurs, nous font l'effet du roulement du tonnerre.

Mais c'était là la moindre de mes misères ; ce que j'avais à endurer l'automne, le printemps à la pluie battante et pendant les grands froids de l'hiver, est capable de faire hérisser les cheveux sur la tête à un homme au cœur de cailloux. Car, voyez-vous, j'étais un volontaire, et on m'avait enterré sans cérémonie et vêtu légèrement. Un drap qu'une âme charitable avait donné pour m'ensevelir, était tout ce que j'avais sur le corps quand on me cloua dans mon cercueil. On aura peine à croire que pendant les grands froids du mois de janvier, mes pauvres os éclataient souvent comme du verre.

J'étais donc tout joyeux ; j'achevais ma dernière nuit de pénitence quand une folle jeune fille............

—Sans trop vous *interboliser*, monsieur le squelette, dit Lamonde, allons doucement s'il vous plait : je vous ai suivi sans me faire prier dans ce cimetière, qui n'a rien d'invitant pendant le jour et encore bien moins pendant la nuit ; j'avouerai que j'y avais un petit intérêt, j'étais curieux de savoir si les morts mentent autant que les vivants, et je voulais aussi savoir quelque chose qui me tient bien au cœur, allez : je n'en ai pas de regret ; vous m'avez reçu poliment jusqu'ici, mais halte-là ! je n'entends point qu'on dise du mal de Fifine: vous êtes content comme un fantôme qui a fini sa pénitence ; c'est tout naturel, et je voudrais en dire autant car, moi, je commence la mienne ; je mange mon ronge et je mordrais sur le fer. Ainsi, si vous n'avez pas de meilleures rai-

sons à me chanter, brisons-là ; séparons-nous sans rancune ; bon soir.

—Bon jeune homme, dit le revenant, je vous ai trop d'obligation pour chercher à vous faire de la peine, je finirai donc en vous disant que j'achevais ma dernière nuit de pénitence, quand mademoiselle Lalande l'a interrompue. Elle est maintenant terminée grâce à votre courage, et je vous en remercie ; je ne voudrais pas m'en tenir, s'il était possible, aux remerciements, mais vous prouver ma reconnaissance d'une manière plus solide. Je désirerais connaître quelques trésors pour vous les enseigner, mais je n'en connais aucun.

—Je n'ai pas besoin de vos trésors, dit Lamonde : il n'en est qu'un pour moi : c'est ma fiancée ; et si vous m'avez de l'obligation, rendez-lui la vie.

—Dieu seul, bon jeune homme, c'est le maître de la mort et de la vie.

—Il ne faut pas revenir de l'autre monde, reprit Hippolite, pour savoir ça ; mais dites-moi au moins, si la pauvre Joséphine est véritablement poumonique, et si les docteurs ont raison quand ils disent qu'elle ne peut en réchapper.

—Bon jeune homme, dit le fantôme, si Joséphine reprenait la santé, vous seriez donc encore disposé à en faire votre femme Vous méritez pourtant un meilleur sort que d'épouser une jeune fille qui peut vous rendre malheureux le reste de vos jours !

—M. le fantôme, reprit Lamonde, chacun son goût : j'aime mieux être malheureux avec elle, qu'heureux avec une autre. Je n'aime guère, voyez-vous, qu'on se fourre le nez dans mon ménage : si vous n'avez pas d'autres consolations à me donner bonne nuit donc.

Et il se leva pour partir, mais le fantôme lui fit signe de se *rassir* et il obéit.

Après un petit bout de temps, le spectre reprit la parole :

—Les chirurgiens ont dit que Joséphine était pulmonique et ils ne se sont pas trompés. Ils ont déclaré que c'était une maladie mortelle et n'ont pas dit la vérité ; car si avec tout le savoir dont ils se vantent, ils n'ont jamais pu découvrir de remède pour la guérir, il y en a pourtant un. Et la mort sert souvent la vie. Emportez une poignée de cette herbe sur laquelle vous pillez, pour la reconnaître demain ; faites-lui en boire des infusions, et dans un mois elle sera convalescente. Adieu ; la barre du jour va paraître, je n'ai que le temps de vous dire que votre fiancée est tranquille maintenant, je lui ai soufflé à l'oreille que vous m'aviez délivré.

Et le fantôme avait disparu. Lamonde, tout joyeux, mit une poignée d'herbe dans sa poche, sauta par-dessus le mur du cimetière, et un quart-d'heure après, il entrait chez La Fine. Elle lui tendit les bras de tant loin qu'elle le vit, et ils pleurèrent longtemps sans pouvoir dire *motte* (mot).

—Les gens de l'autre monde ne se trompent guère, remarqua le père Romain ; et tout arriva comme le revenant l'avait prédit

Trois mois après, Lamonde conduisait à l'autel la plus belle créature de la paroisse.

—C'est très bien finir jusque-là, dis-je, mais quelle sorte de ménage firent-ils ensemble ?

Le père Chouinard garda pendant quelque temps le silence et dit ensuite :

—Un ménage en règle. La créature, comme vous savez tous, est pas mal casuelle. Mais Lamonde y mit bien vite ordre ; il déclara un jour à la porte de l'église qu'il n'était pas jaloux, mais que par rapport aux mauvaises langues, il briserait les reins au premier *freluquet* qui s'aviserait de lui en conter. Et il ajouta



que, pour n'être point pris au dépourvu, il avait déjà coupé un rondin d'érable prêt à lui rendre ce service.

Comme il était fort comme un taureau anglais, chacun pensa à son *reintier* ; et se le tint pour dit.

Je conseille, moi, reprit le père Romain, le même remède à ceux qui ont des femmes scabreuses (volages). Je ne parle pas, Dieu merci, pour la mienne : un guerdin (gredin) voulut un jour lui faire une niche et elle vous lui appliqua les dix commandements sur le front avec ses ongles, et lui déchira la peau jusqu'à la mâchoire ; et c'est pourtant une bonne femme ! comme vous savez.

Quant à La Fine, quand elle vit que personne ne s'occupait d'elle, elle se mit bravement à élever ses enfants et à ne faire le beau bec que pour son mari.

Rénovateur Parisien DES CHEVEUX DE LUBY



Après tout " l'honnêteté est le meilleur système," et la vérit de ce proverbe est maintenant établie par le succès du *Rénov- teur Parisien des Cheveux de Luby.* Cette préparation ne contien aucune substance délétère, elle rend aux cheveux leur coule naturelle, nettoie bien la tête et constitue un article de toilette d plus délicieux. Des milliers de personnes peuvent certifier s précieuses qualités.

Vendu par tous les pharmaciens à 50c la bouteille

UNE CRUELLE MALADIE avait réduit une pauvre enfant à l'état squelette. Après avoir recouru à plusieurs remèdes, qui tous demeurèrent sa effet, elle suivit l'excellent conseil d'une amie et prit des **Poudres Orien tales. $1.00 la boite, $5.00 pour 6 boites,** avec la formule.

AGENCE GENERALE La PHARMACIE BERNARD

82, rue Sainte-Catherine, MONTREAL.



L'HEUREUX BERGER.

(Conte bohême).

Un jour, le bon Dieu se promenait sur la terre avec sain Pierre ; ils arrivèrent auprès d'un berger qui faisait paître son troupeau. Tous deux très affamés, ils demandèrent au berger de leur donner quelque chose à manger, ajoutant que le bon Dieu le récompenserait. Le berger ne savait pas à qui il avait affaire, mais il avait bon cœur ; il tira de son sac un gros morceau de pain qu'il avait réservé pour son repas du soir, et le leur donna.

—Mangez, dit-il, et que Dieu vous bénisse ! la faim est une vilaine chose.

Le bon Dieu et saint Pierre mangèrent du meilleur appétit. Une fois rassasié, le bon Dieu dit au berger :



—Je te remercie, brave homme. Tu nous as donné ton dernier morceau de pain au risque d'avoir faim toi-même. Une si bonne action mérite récompense ; nous ferons tout ce que nous pourrons pour te laisser un souvenir heureux. Forme trois souhaits, tous trois seront exaucés ; mais réfléchis bien, pour n'avoir pas à regretter de t'être trompé.

Le berger aimait à fumer : son premier souhait fut d'abord une pipe toujours allumée et qu'il n'eût jamais besoin de bourrer.

Ce vœu à peine formé, il trouva dans sa main une belle pipe, au-dessus de laquelle une fumée bleuâtre se balançait.

—Et ton second souhait ? demanda le bon Dieu.

Le berger réfléchit. Saint Pierre s'approcha de lui, et de la main lui montra le ciel. Le berger n'y fit pas attention : peut-être ne comprenait-il pas, peut-être avait-il envie de rester encore ici-bas. Il pensa qu'il aimait fort à jouer aux dés, mais qu'il avait peu de chance à ce jeu.

—Je voudrais, dit-il, après un moment de réflexion, gagner toujours aux dés.

—Il sera fait suivant ta volonté, dit le bon Dieu ; et le troisième souhait ?

Pierre faisait des signes au berger et lui montrait le ciel, mais en vain.



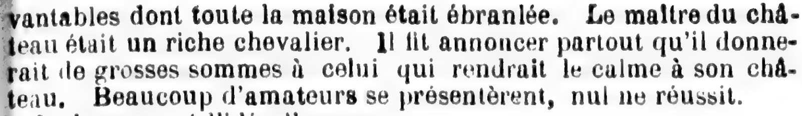
—Je veux, dit le berger, avoir un sac où je puisse faire entrer qui je voudrai, et l'y garder jusqu'à ce que je lui permette de s'en aller.

Le bon Dieu consentit. Saint Pierre était en colère, "Un jour, pensait-il, tu demanderas le ciel, mais il sera trop tard."

Tout à coup le bon Dieu et saint Pierre disparurent. Le berger croyait d'abord être le jouet d'un rêve ; mais il vit la belle pipe, et à côté un grand sac en beau cuir tout neuf. Cela le mit en belle humeur ; il laissa là ses brebis et se mit à courir le monde.

Il alla de droite à gauche, fumant, jouant aux dés et gagnant toujours. Il avait de l'argent plein ses poches.

Un jour il arriva dans un château dont on racontait d'étranges choses. Là, pendant la nuit, il se produisait des bruits épou-



vantables dont toute la maison était ébranlée. Le maître du château était un riche chevalier. Il fit annoncer partout qu'il donnerait de grosses sommes à celui qui rendrait le calme à son château. Beaucoup d'amateurs se présentèrent, nul ne réussit.

Le berger eut l'idée d'essayer.

Le chevalier le reçut fort bien, et le fit conduire à la chambre, où il se produisait le plus d'horreurs. On lui donna à boire et à manger. Il attendit gaiement.

Au coup de minuit, un grand bruit se produisit; quelque chose tomba du plafond : c'était un diable ! Il toussa, éternua plusieurs fois, de façon à faire trembler tout le château ; puis il s'avança vers le berger.

—Nous allons jouer aux dés, lui dit-il; fais attention ; si tu perds, tu es mort comme tous ceux qui ont osé pénétrer ici avant toi.

—C'est bon, c'est bon, dit le berger.

Et les voilà qui se mettent à jouer : le berger gagnait toujours. Le diable se mit en fureur, et, dans l'espérance de se rattraper, il jeta comme enjeu tout un morceau de ducats. Il perdit tout. De colère il sauta sur le berger et voulut l'étrangler ; mais celui-ci, sans s'émouvoir : "Au sac ! s'écria-t-il, au sac !" Et voilà mon diable dans le sac. Il eut beau remuer, crier, geindre, rien n'y fit, il lui fallut rester dans le sac. Le berger se coucha tranquillement et dormit jusqu'au lendemain matin. Puis, la nuit suivante, il se remit à son poste et attendit les événements.

Cette fois ce furent deux diables qui tombèrent du plafond ; ils invitèrent le berger à jouer, il gagna ; ils voulurent l'étrangler, et il les fourra dans le sac tout comme le premier.

La nuit suivante, il eut affaire à trois diables dont l'un était Satan en personne ; il gagna encore et les mit dans le sac.

La quatrième nuit, personne ne se présenta.

Le berger alla trouver le maître du château, qui fut bien étonné ; il lui raconta ce qui était arrivé.

D'abord on ne voulut pas le croire ; mais il montra les cornes et les pieds fourchus de ses prisonniers, et il fallut bien se rendre à l'évidence.

On emporta les diables à la forge, et dix forts gaillards se mirent à taper sur eux à tour de bras. Les diables priaient, suppliaient ; de fatigue on finit par leur faire grâce, et ils jurèrent par tous les serments infernaux de ne plus jamais revenir. Depuis ce temps-là on ne les a plus revus.

Notre berger n'avait rien à désirer ; il avait reçu des cadeaux magnifiques et il avait gagné aux dés une fortune immense. Il vivait sans souci ; mais, un beau matin, la Mort, qui n'oublie personne, se souvint de lui. Quant à lui, il ne pensait guère à elle ; il était heureux, et les gens heureux ne meurent pas volontiers.

Il reçut donc fort mal la Mort ; elle insista ; il l'envoya dans son sac.

—Lâche-moi, disait-elle ; je promets de t'épargner.

Mais il ne se laissa point attendrir. On vit alors un étrange

spectacle : personne ne mourait plus ; les gens et les bêtes pullulaient dans les villes et les champs, comme la mousse dans les bois. Tout le monde se demandait ce que la mort était devenue. Puis arriva une grande famine : les hommes dépérissaient et souffraient cruellement sans mourir. Le berger eut pitié de cette misère. Il laissa partir la Mort, après lui avoir fait jurer qu'elle ne songerait jamais à lui.

Il vécut longtemps encore, sans nul souci ; à la fin, la vie l'ennuya ; il résolut de partir pour le ciel.



Il marcha longtemps et il finit par arriver à la porte du paradis. Il frappa. Saint Pierre parut.

—Qui es-tu, voyageur ? demanda par le guichet le porte-clefs céleste.

—Un brave homme. Laisse-moi entrer ici.

Saint Pierre reconnut son berger.

—Impossible. Tu n'as rien à voir ici. Tu as oublié le ciel et tu as préféré les biens terrestres. Je ne puis te donner ce que tu as méprisé. Va retrouver ceux avec qui tu jouais si bien aux dés.

Et saint Pierre ferma le guichet.

Le pauvre berger prit la route de l'enfer.

En arrivant à la porte, il rencontra un des diables qu'il avait jadis mis dans son sac et que les forgerons avaient si bien arrangés. Ce gardien poussa des cris épouvantables qui ameutèrent tout l'enfer. On doubla les postes des portes, avec consigne de ne pas laisser entrer l'ennemi.

Que faire ? Voilà notre berger bien embarrassé.

Il préféra retourner au ciel pour tâcher d'attendrir saint Pierre.



Larmes, prières, il n'épargna rien. Le porte-clefs finit cependant par s'adoucir, ouvrit la porte et donna place au berger auprès de lui.

Depuis ce temps, quand saint Pierre dort, c'est le berger qui remplit ses fonctions.

Puisse-t-il, ami lecteur, t'ouvrir un jour les portes du paradis !

Le Singe du Père Cabasson.

Le père Cabasson était un bon dominicain, confrère du célèbre missionnaire J. B. Labat. Ce père Cabasson résidait dans l'ile de Saint-Christophe, et il s'en fallait de beaucoup qu'il eût les goûts guerriers de son confrère. Celui-ci était toujours en voyage dans les forêts et toujours en chasse ; le père Cabasson recueillait les blessés, les soignait et souvent s'en faisait tendrement aimer.

Dans une grande chasse aux singes, dont parle Labat avec enthousiasme, une pauvre guenon portant son petit sur son dos avait trouvé la mort. Ce petit singe avait été recueilli par le père Cabasson, que ses habitudes éloignaient des exercices cynégétiques de son confrère, et il était devenu, pour nous servir des propres expressions du missionnaire, "le plus joli animal qu'on pût souhaiter."

Ce petit singe n'avait qu'un défaut : il ne pouvait souffrir qu'on l'éloignât un seul moment de son maître, qui, en raison de cet attachement, ne pouvait se décider à le mettre à la chaîne ; il gambadait en toute liberté, et l'on ne songeait à l'enfermer que lorsque le père se rendait à l'église.

Or, voici ce qui arriva de cet excès d'indépendance, et ici nous laisserons parler un témoin oculaire.

"Il s'échappa une fois, et, s'étant allé cacher au-dessus de la chaire du prédicateur, il ne se montra que quand son maître commença à prêcher ; pour lors, il s'assit sur le bord, et, regardant les gestes que faisait le prédicateur, il les imitait dans le moment avec des grimaces et des gestes qui faisaient rire tout le monde. Le père Cabasson, qui ne savait pas le sujet de ces risées, reprit d'abord ses auditeurs avec assez de douceur; mais, voyant que les éclats de rire augmentaient au lieu de diminuer, il entra dans une sainte colère, et commença à leur reprocher d'une manière très vive le peu de respect qu'ils avaient pour la parole de Dieu. Ses mouvements, plus violents qu'à l'ordinaire, firent augmenter les grimaces et les postures de son singe et le rire de l'assemblée. A la fin, quelqu'un avertit le prédicateur de regarder au-dessus de sa tête ce qui s'y passait. Il n'eût pas plus tôt aperçu le manège de son singe, qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres ; et comme il n'y avait pas moyen de prendre cet animal, il aima mieux abandonner le reste de son discours n'étant plus lui-même en état de continuer, ni les auditeurs de l'écouter. "

La véritable liberté est celle qui, par le travail, sait nous procurer le pain quotidien.

LE MALIN SAVETIER.

Au bon vieux temps, il y avait à Euchy, en Picardie, un brave homme qui s'appelait Athanase.

Il était cordonnier de son état; mais, quand il y avait quelqu'un de mort dans le pays, on allait le chercher, et il passait la nuit à veiller le corps moyennant une petite paye, selon les moyens de ceux qui l'employaient.

En passant la nuit à côté du mort, il raccommodait des chaussures qu'il apportait avec lui, et ce n'était pas chose peu drôle d'entendre des coups de marteau dans la maison du trépassé.

Là-dessus, quelqu'un qui voulait faire le malin, et qui s'appelait Paul, imagina de faire le mort par manière de farce, et l'on s'en fut chercher le père Athanase pour le veiller.

Dans la nuit, pendant que celui-ci était en train de battre son cuir, voilà que tout à coup Paul, qu'il croyait mort, lui cria de son lit : " Quand on veille un mort, on ne raccommode pas de chaussures ! "

Mais voilà aussitôt le père Athanase qui grimpe sur le lit et lui répond : " Quand on est mort, on ne parle pas non plus ! "

Et il administra au faux trépassé une formidable raclée à coups de savate.

Puis le savetier s'en alla, se frottant les mains et disant :

—Ah ! ah ! il a voulu me faire une farce, et c'est lui qui l'a gobée.

Ainsi fut vérifié une fois de plus la justesse du vieux prov[erbe] de nos pères, qui dit : *A malin, malin et demi !*

La bonne éducation des enfants est le garant le plus sûr du bonheur d'une famille.

C'est par les manières, par de petites attentions, par le talent de se taire ou de parler à propos, qu'on gagne le cœur et l'affection de ceux avec lesquels on doit vivre ; car l'observation exacte des convenances est à la fois la marque d'un bon esprit et d'une belle éducation.

ÉNIGME No 4.

Sans moi l'on parvient rarement,
Je mène au but, mais lentement ;
Je suis la devise du sage :
La jeunesse vive et volage
Trop souvent m'abandonne et toujours s'en repent,
De moi l'on a besoin en tout temps, à tout âge ;
Pour acquérir un beau talent
Et pour finir un grand ouvrage ;
La raison, l'esprit, le courage,
Sans moi sont des dons superflus,
Et seule enfin, j'ai l'avantage ;
De donner du prix aux vertus.

Pour réponse à l'énigme No 4, voir l'*Almanach agricole.*

Maximilien-Joseph et le gardeur d'oies.

(ANECDOTE.)

Un jour d'été, le roi Maximilien-Joseph de Bavière était assis, lisant, dans son parc de Tegernsee. La chaleur était si grande, et l'endroit si solitaire et si tranquille, que, sentant ses yeux se fermer, il plaça son livre sur le banc et s'endormit. Mais, se réveillant quelque temps après, il résolut de chasser le sommeil en marchant.

Le sentier dans lequel il s'était engagé aboutissait à de riantes prairies, qui allaient gentiment en pente vers une vaste pièce d'eau à laquelle on avait donné le nom de " lac." Mais, lorsqu'il



fut arrivé là, il se souvint que son livre était resté sur le banc Il serait fâcheux, pensa-t-il, que ce livre fût perdu. Cependant, il ne se souciait point de rebrousser chemin. Il se mit à regarder autour de lui, et ne vit qu'un jeune gars, âgé d'une douzaine d'années qui gardait un troupeau d'oies.

—Eh ! mon ami, dit-il, en s'approchant de ce dernier, sur le banc du parc, sous le grand tilleul, tu trouveras un livre que j'ai oublié, va le chercher, je te donnerai un florin.

L'enfant, ne connaissant pas le roi, fixa ses grands yeux bleus avec méfiance sur le beau monsieur qui lui offrait un florin pour un si petit service.

Il lui sembla suspect.

—Je ne suis pas un fou, répondit-il en tournant le dos au prince.

—Mais pourquoi, penses-tu que je veuille me moquer de toi ? répondit Maximilien en souriant.

—Parce que vous m'offrez un florin pour une bagatelle ; on n' pas l'argent si aisément. Je crois que vous êtes un de ceux-là " du château là au bout," dit-il en montrant du doigt la résidenc royale, dont les élégantes tourelles apparaissaient à travers le éclaircies des arbres du parc.

—Et si j'étais un de ceux auxquels tu penses, qu'importe ?.. Tiens, voilà le florin d'avance ; et maintenant cours vite ; v chercher mon livre.

Un éclair de joie illumina le front candide du petit paysan lorsqu'il sentit la pièce d'or dans ses mains. Le pauvre enfant il n'en recevait pas autant de son maître au bout d'une anné pour avoir gardé ses oies. Et cependant il hésitait.

—Eh bien ! qu'attends-tu ?

L'enfant ôta son bonnet de coton et se gratta derrière l'oreil

—Je voudrais bien le faire, murmura-t-il en tremblant, mais n'ose. Si les paysans devaient jamais savoir que j'ai abandon mes oies, ils me chasseraient, et je n'aurais plus de pain.

—Petit sot ! j'aurai soin d'elles pendant ton absence, dit roi.

—Vous ! dit le gamin, en regardant l'étranger des pieds à tête. Ah ! vous m'avez bien l'air de savoir comment on ga les oies ! Si elles venaient à s'enfuir dans les champs, j'aura plus d'amende à payer que je ne gagne en une année. Voyez-vo cette oie avec sa tête noire, qui appartient à Ludwig, c'est u *bête d'animal ;* c'est un oiseau déserteur, un vrai vaurien ; si m'en allais, *il voudrait se donner des airs.* Non, non, je puis pas......

Le roi réprima avec peine un éclat de rire, et, prenant un a grave :

—Pourquoi, dit-il, ne pourrais-je pas bien conduire un tro peau d'oies, lorsque je réussis à conduire des hommes ?

—Vous faites cela, vous ? répliqua le pâtre ! examinant pl attentivement le roi. Ah ! maintenant, je parie que vous êtes nouveau maître d'école ; mais les écoliers sont plus faciles à su veiller que les oies.

—Cela se peut ; mais dépêche-toi, va chercher mon livre. répond de tout ce qui peut arriver. Je payerai l'amende si maître du champ est mécontent de toi.

Ces dernières paroles tranquillisèrent le petit gardeur d'oies recommanda au roi de bien veiller sur l'oie de Ludwig, un be grand jars au plumage noir, qui se trouvait toujours à la tête troupeau ailé. Puis, ayant pris son fouet en main, le petit gar courut aussi vite que ses jambes le lui permettaient. Mais s'arrêta presque aussitôt, et revint sur ses pas.

—Eh bien, qu'y a-t-il de nouveau ? demanda Maximilien.

—Faites claquer le fouet, ordonna l'enfant.

Le roi obéit, toutefois sans faire retentir l'instrument de c rection.

—Je gage que vous ne pourriez pas le faire claquer ! s'écria pâtre. Voilà un beau maître d'école, qui veut garder des o et qui ne sait pas comment faire claquer un fouet !

Et disant cela, il le lui arracha des mains et lui montra comment il devait s'en servir.

Le roi ne savait comment tenir son sérieux plus longtemps ; cependant il reçut les leçons avec la plus grande gravité ; et lorsqu'il fut capable de faire claquer le fouet passablement, le jeune garçon le pria d'en faire bon usage et partit à fond de train, tandis que le roi riait à cœurjoie.

Mais les sujets ailés du monarque ne restèrent pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils n'étaient plus sous la surveillance de leur jeune maître. L'oie à la tête noire tendit bientôt le cou, et fit entendre par trois fois un sonore " quack ! quack " ! Tout le troupeau répondit à l'appel, ouvrit les ailes, et, semblable à un tourbillon de plumes soulevé par un ouragan, la plus grande partie s'éparpilla dans les riches pâturages qui bordaient le lac.

Le roi criait, mais en vain ; il essayait de faire claquer le fouet, mais il y perdit sa peine ; il courait à droite, puis à gauche, et ne faisait que hâter la fuite des retardataires. Baigné de sueur et n'en pouvant plus de rire, il s'assit au pied de l'arbre qui servait de trône à son rival en gouvernement, et laissa les oiseaux faire à leur guise.

Pendant ce temps, le jeune pâtre, ayant trouvé le livre, revenait joyeusement ; mais bien grand fut son désappointement lorsqu'il arriva auprès de son royal substitut, et qu'il vit la triste aventure.

—Ne vous l'avais-je pas bien dit que vous n'y compreniez rien ? s'écria-t-il avec desespoir. Je ne pourrai jamais les rassembler moi seul ; allons, aidez-moi.

Puis, après avoir enseigné au roi comment il devait appeler,

étendre et agiter les bras, il courut après les oies qui étaient déjà loin.

Le bon roi fit de son mieux, et après bien des courses ils parvinrent à réunir le troupeau révolté. Jusque-là, le jeune villageois n'avait guère fait de reproches à son négligent mandataire.

—Non, jamais plus, dit-il, je ne confierai mon fouet à un homme tel que vous. Si le roi lui-même essayait de me faire abandonner mon troupeau, je refuserais son argent.

Toute chose qui est digne d'être faite mérite d'être bien faite ; les occupations les plus communes demandent du soin et une certaine pratique.

Nous avons un proverbe qui dit à peu près de même : " *A chacun son métier, et les vaches seront bien gardées* " ; ce qui ne signifie pas que nous soyons tous incapables d'apprendre plus d'un métier ; mais la moralité de cette petite anecdote est très bonne.

Il ne faut à l'homme, pour être heureux, ni richesses, ni dignités, mais le strict nécessaire suffit à la joie du corps, la culture désintéressée des lettres à la joie de l'esprit, l'accomplissement du devoir à la joie de la conscience, l'amour de Dieu et des hommes à la joie surabondante de l'âme tout entière.

(LACORDAIRE.)

UNE PERLE DANS LE FUMIER.

Vers la fin de 1815, quand les pauvres militaires échappés aux désastres de la guerre cherchaient des emplois, et se voyaient rebutés à la porte de certaines administrations, un homme assez grand, et qui était vêtu d'une redingote bleue, ayant des états de services, se promenait rue Montmartre à Paris, regardant les boutiques ou plutôt les commis occupés dans les magasins. Il semblait dire en lui-même : " Sont-ils heureux d'avoir un emploi ! "



Tout à coup il s'arrête devant une enseigne en tôle vernie portant ces mots :

BUREAU DE PLACEMENT.

En dessous du titre étaient collées de petites affiches à la main avec les inscriptions suivantes :

On demande : Des bonnes d'enfants, un cuisinier pour un grand hôtel, un sommelier, un garçon de recette avec cautionnement un valet de chambre, un laquais, etc.

Notre homme parut regarder le numéro de la maison, puis il s'aventura dans une allée qui le conduisit au bas d'un escalier assez sombre où il put lire cependant :

BUREAU DE PLACEMENT A L'ENTRESOL.

Il monta vivement les marches, et trouva la porte qui lui donna entrée dans une petite chambre malpropre où il vit un jeune

employé, grignotant son pain sec derrière une table boiteuse qui lui servait de bureau.

L'habillement du commis n'était pas moins rapé que celui du visiteur auquel il demanda :

" Qu'y a-t-il pour votre service ?

—Je désire un emploi.

—Lequel ?

—Celui que vous aurez.

—Je ne pense pas en avoir qui vous convienne pour l'instant.

—Vos affiches cependant offrent divers emplois.

—Ils ont été pris ce matin."

Le solliciteur fronça le sourcil, puis il ajouta :

" Vous avez disposé aussi de la place de valet de chambre ?

—Oui, monsieur. Je n'ai absolument rien de disponible en fait d'emploi pour homme.

—C'est chagrinant.

—Si vous voulez vous faire inscrire, donnez-moi votre adresse. Il se présentera peut-être quelque chose pour vous, d'un jour à l'autre, et je vous écrirai.

—Je n'ai plus le temps d'attendre ; il y a près de six mois que j'attends ! Il est vrai que j'ai laissé échapper quelques bonnes occasions ; j'avais dès le début des prétentions. Aujourd'hui je n'en ai plus ; j'accepterais n'importe quel emploi ; la nécessité m'y oblige. Et voilà pourquoi je vous demandais l'emploi de valet de chambre.

—Je regrette que vous ne soyez pas venu plus tôt, car je n'ai plus rien, je vous le répète. Au surplus, voyons le registre."

Le commis feuilleta un livre qui paraissait assez bien tenu, et reprit tout aussitôt :

" J'ai bien une place chez un pair de France, mais cela ne vous conviendrait pas.

—Chez un pair de France, tout s'accepte. Indiquez-moi l'hôtel de Monseigneur.

—J'y consens ; mais je dois vous dire que ce n'est pas à Paris qu'il demeure.

—Peu m'importe l'endroit.

—Sa maison de campagne est à Auteuil ; vous vous présenterez à l'intendant.

—Auteuil est charmant ; si l'emploi lui ressemble, je ne m'en plaindrai pas.

—Il s'agit d'un emploi de palefrenier."

Le solliciteur eut un moment d'hésitation, puis il s'écria gaiement :

" Eh bien ! je l'accepte ; je sais panser un cheval."

Le commis le regarda attentivement :

" Je n'osais vous l'offrir, balbutia-t-il...... Vous avez à la boutonnière de votre habit certaine distinction qui......

—C'est vrai, j'y ai laissé pendre au bout d'un ruban la croix de la Légion d'honneur. Qu'à cela ne tienne, je vais la mettre au fond de mon porte-feuille.

Et de ce pas je vais chez l'intendant de Monseigneur..."

Le lendemain matin, notre homme, qui avait été admis chez le pair de France, s'acquittait de ses fonctions de palefrenier avec une aisance sans égale. On eut dit qu'il n'avait jamais fait autre chose. Le maître, qui voulait se rendre compte par lui-même du choix que son intendant avait pu faire, se promena du côté de l'écurie, il vit le valet qui était coiffé d'un simple bonnet de police. Il parut satisfait du coup d'étrille qu'il donnait au cheval.

" Je vois, lui dit-il, que vous avez été militaire.

—Oui, monseigneur, répondit le palefrenier en mettant la main à son bonnet.



—Dans quelle arme avez-vous servi ?

—Dans la cavalerie.

—Etes-vous resté longtemps au service ?

—Tout le temps qu'il a fallu combattre les ennemis de la France, en débutant par la campagne de Piémont.

—Vous avouez, si je ne me trompe, quinze ans de service ?

—Peu s'en manque, monseigneur,

—Aviez-vous un grade ?

—Celui de maréchal des logis.

—Et vous vous êtes distingué ?

—On le dit, monseigneur.

—Savez-vous écrire ?

—J'ai une assez belle main, monseigneur.

—Je serais curieux de la mettre à l'épreuve. Écrivez-vous sous la dictée ?

—Oui, monseigneur.

—Quand vous aurez fini le pansement de votre cheval, appropriez-vous, et montez à mon cabinet.

—Je serai à vos ordres, monseigneur ?

Cinq minutes plus tard, le palefrenier vêtu de sa redingote bleue, et les mains blanches, se présentait au pair de France, qui le fit asseoir devant une table, et lui dicta quelques phrases.

Elles furent vivement écrites et sans une faute d'orthographe.

Le maître en parut surpris, et le questionna de nouveau.

" Vous avez fait des études ?

—Elles sont fort ordinaires, monseigneur, mais je les ai complétées au service toutes les fois que j'en ai eu le loisir.

—Votre écriture est splendide...Je n'en ai pas encore vu de pareille...C'est une perle qui ne saurait rester au milieu du fumier, et je me plais à l'en sortir...J'ai besoin d'un secrétaire. Le mien m'a quitté hier au soir ; c'est un jeune drôle qui a bien fait de s'en aller, il m'a évité la peine de le renvoyer. Si vous le voulez, vous prendrez sa place.

—J'accepte l'honneur d'être votre secrétaire, monseigneur, et je tâcherai d'être à la hauteur des fonctions importantes que vous daignez me confier. Si vous le permettez, je replacerai à ma boutonnière certaine croix que j'avais cru devoir enfouir dans mon porte-feuille.

—Mettez-la tout de suite, et passez chez mon intendant pour lui dire qu'il me faut un autre palefrenier. Vous le prierez en même temps de commander pour vous, chez mon tailleur, un habit qui permette à votre ruban rouge de s'y montrer avec plus de coquetterie."

Quand l'ex-palefrenier rerourna à Paris, il n'oublia pas de monter au bureau de placement qui était cause de sa bonne fortune.

Le commis le reconnut et lui dit :

" Je savais bien que votre place n'était pas à l'écurie. Vous avez fait votre chemin et je vous en félicite."

Le secrétaire du pair de France voulut lui donner une gratification, mais il la refusa :

" J'abandonne aujourd'hui mon modeste emploi pour une position meilleure qui vient de m'être offerte, reprit-il. Un de mes anciens condisciples est avoué. Le hasard a voulu qu'il vint ici pour demander un clerc, et il m'a pris d'emblée.

Comme vous je m'étais dit : *Acceptons d'abord ce qui se présente en attendant mieux.* Et voilà pourquoi vous m'avez trouvé dans ce bureau de placement."

Charade No 2.

Par Sept Içа ?

Mon premier vit en terre,
Mon second vit dans l'air,
Et mon tout vit en mer.
Débrouillez ce mystère.

Pour réponse à la charade No 2, voir l'*Almanach des Cercles agricoles.*

Les voyageurs au Pôle Nord.

Seb. Cabot (1516-17) *Anglais.* Première tentative à la recherche du passage du Nord-Ouest.

Willoughby (1553) *Anglais.* Recherche du passage du Nord-Est. Périt avec ses 62 compagnons sur la côte de la Laponie russe.

Davis (1585-87) *Anglais.* Côte Occidentale du Groënland.

Parents (1594-96) *Hollandais.* Découvrit l'île des Ours et le Spitzberg.

Hudson (1607-10) *Anglais.* Visita la côte orientale du Groënland et le Spitzberg.

Baffin (1616) *Anglais.* Un de ceux dont les observations ont été les plus fécondes. Découverte des détroits de Smith et de Lancaster.

Bering (1728-41) *Danois.* Visita la mer qui porte son nom et les côtes de l'Alaska.

Cook (1778-79) *Anglais.* Dans son troisième voyage autour du monde, le célèbre explorateur franchit le détroit de Béring.

Scoresby (1806-22) *Anglais.* Expéditions au Spitzberg et à la côte orientale du Groënland.

John Ross (1818-33) *Anglais.* Explora la baie de Melville. En 1829, découvrit le point où l'aiguille aimantée pointe verticalement vers le sol. Ross hiverna trois fois.

Parry (1819-27) *Anglais.* Découvrit d'abord l'Archipel qui porte son nom ; dans une 2e expédition en 1821, le détroit du Fury et de l'Hékla. Atteignit plus tard en 1827 près du Spitzberg la plus haute latitude au nord de l'Europe : 82° 45.

Franklin (1819-45) *Anglais.* Explora en 1819-21 et en 1825-26 les côtes septentrionales de l'Amérique. Avec lui commença, en 1845, la grande époque arctique. Parti en 1845, à la recherche du passage du Nord-Ouest, avec les navires *Erebus* et *Terror*, on fut sans nouvelles de lui pendant trois ans. En 7 ans, 22 expéditions anglaises allèrent à sa recherche. Ce fut MacClintock qui découvrit ses restes en 1859, et recueillit le récit de sa mort, qui eut lieu le 11 juin 1847.

Wrangel (1821-23) *Russe.* Explora la côte sibérienne.

Anjou (1821-23) *Russe.* Navigua autour des îles de la Nouvelle-Sibérie.

James Ross (1848) *Anglais.* Neveu de John Ross. Partit en 1848 sur l'*Entreprise* et l'*Investigator* à la recherche de Franklin.

MacClure (1850-53) *Anglais.* Partit avec Collinson à la recherche de Franklin, par le détroit de Béring. Découvrit le passage du Nord-Ouest par le détroit de Banks.

Collinson (1850) *Anglais.* Explora les côtes des terres de Wollaston, Victoria et du Prince-Albert.

Kennedy (1851) *Anglais.* Commanda l'expédition envoyée par lady Franklin. Le lieutenant Bellot, le seul nom français qu'on rencontre dans les parages arctiques, commandait en second.

Belcher (1852) *Anglais.* Atteint le premier l'extrémité septentrionale de l'archipel Parry.

KELLETT (1852) *Anglais.* Commandant de la *Resolute,* recueillit l'expédition MacClure, releva la côte Ouest des îles Melville et du Pr. Patrick.

KANE (1853-55) *Américain.* Pénétra dans le détroit de Smith.

MACCLINTOCK (1857-59) *Anglais.* Découvrit les restes de l'expédition Franklin.

HAYES (1860) *Américain.* A la recherche de la mer libre du Pole par le détroit de Smith.

KOLDEWEY (1869-70) *Allemand.* Fameuse expédition de la *Hansa* et de la *Germania,* aux côtes orientales du Groënland. La *Hansa* sombra ; son équipage fut emmené à la dérive sur un glaçon, du 22 octobre 1869 au 17 juin 1870.

HALL (1871-72) *Américain.* Succomba presque au début du voyage, à bord du célèbre POLARIS. Au retour, une partie de l'équipage s'étant trouvée séparée du navire, ces malheureux flottèrent à la dérive sur un champ de glace pendant 186 jours, dont 93 en pleine nuit polaire, et furent recueillis sur les côtes du Labrador, ayant parcouru au moins 2780 kilomètres.

WEYPRECHT et PAYER (1872-73) *Autrichien.* Expédition du *Tegethoff.* Découverte de la terre François-Joseph.

NARES (1875-76), *Anglais.* Partit dans le but d'atteindre le Pôle Nord. Son lieutenant, Markham, dans une reconnaissance, atteignit la latitude 83o 20'.

NORDENSKIOLD (1878-79) *Suédois.* Ouvrit le premier, avec le fameux navire la *Vega,* le pass. du Nord-Est. Nordenskiold a exploré aussi le Spitzberg, où il atteignit, avec la *Sofia,* la latitude 80o 42'.

DE LONG (1879-81) *Américain.* Commanda l'expédition de la *Jeannette* dont l'issue fut lamentable.

GREELY (1882-84) *Américain.* Dernière des expéditions par le détroit de Smith. Fin désastreuse.

PEARY (1892-96) *Américain.* Explora le Groenland. Il a prolongé vers l'Est les découvertes de Lockwood.

NANSEN (1888-96) *Norvégien.* En 1888 traversa le Groenland de l'est à l'ouest, en 42 jours. Parti en juin 1893, sur le *Fram,* il est parvenu, le 7 avril 1895, à la plus haute latitude atteinte jusqu'à ce jour : 86o 13'6' à 420 kilomètres du Pôle.

Le travail est l'aile de l'homme, et nul ne s'élève que porté sur cette aile glorieuse.

(Mgr PESCHOUD.)

CHARADE No 3.

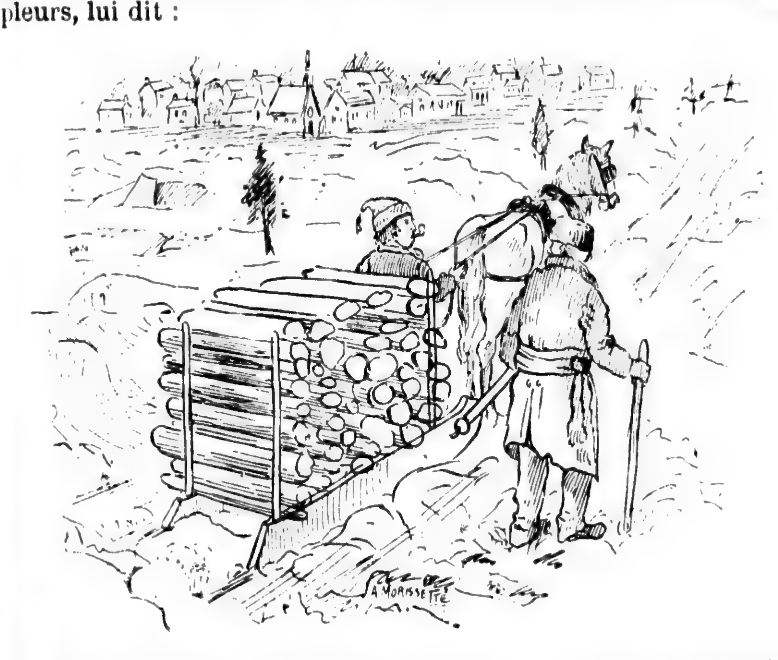
Le pirate, sur mon premier,
Court après la fortune ;
Le médecin, par mon dernier,
Augmente sa fortune ;
Et, protégé par mon entier,
Le marchand fait fortune.

Pour réponse à la charade No 3, voir l'*Almanach agricole.*

Le général Prescott et l'habitant de Beauport.

Le général Prescott, gouverneur du Canada, vers l'année 1796, était très aimé des Canadiens-français. Il ne s'en rapportait pas toujours aux avis que lui donnait son conseil exécutif, mais consultait les bourgeois qui lui paraissaient les plus honnêtes ; aussi a-t-il laissé le Canada, brouillé avec tous ses conseillers. Je l'ai connu pendant mon enfance, dit M. Ph. A. de Gaspé : c'était un tout petit vieillard, aux manières simples, et toujours vêtu, surtout pendant l'hiver, comme s'il eût voulu imiter le sultan Aaroon, des " Mille et une Nuits."

Un habitant de Beauport se rendant à Québec, avec un voyage de bois, fit rencontre, sur le pont de glace de la Petite-Rivière, d'un vieillard vêtu d'une redingote usée, le chef couvert d'un vieux casque de martre tout pelé. Ses yeux rouges laissaient échapper quelques larmes. Jean-Baptiste, mû par la compassion, à la vue de ce vieillard, dont la fatigue semblait arracher des pleurs, lui dit :



—Vous paraissez bien fatigué, père : ma voiture n'est guère convenable, mais vous serez toujours mieux sur ma charge de bois que de marcher dans cette neige *boulante.*

Le piéton accepte l'offre avec reconnaissance, monte sur la charge et une longue conversation s'engagea entre lui et cet homme si poli pour les vieillards. Arrivé au pied de la côte du Palais, l'habitant fut un peu surpris de le voir rester toujours sur la charge, sans égard pour son cheval. Mais, pensa-t-il, le pauvre vieux est apparemment bien fatigué ; ma *guevalle* (cavale) est vaillante, il est bien chétif, elle ne s'en apercevra guère.

" *Guard ! turn out !* " (sortez garde) cria un sergent, aussitôt qu'ils eurent franchi la porte de la ville. Le vieillard porte la main à son casque ; Jean-Baptiste regarde de tous côtés, ne voit aucun officier dans la rue, et ôte son bonnet, en disant : une politesse se rend par une autre. L'habitant poursuit sa route, pour se rendre au marché à bois, situé alors où sont maintenant les étaux des bouchers de la haute-ville de Québec, prend la rue Saint-Jean, débouche par celle de la Fabrique, et l'inconnu, comme le vieillard malfaisant des " Mille et une Nuits," qui portait sans cesse sur ses épaules, attaché à son cou, Sinbad le marin, ne bouge pas de la charge. " *Guard ! turn out !* " cria la sentinelle des casernes des Jésuites : le piquet présente les armes, le vieillard porte de nouveau la main à son vieux casque et salue aussi les passants qui se découvrent à son aspect. Jean-Baptiste ôte de nouveau son bonnet, salue d'abord la garde et ensuite tous les citoyens si polis envers eux. Il était tout émerveillé de voir que la civilisation, depuis sa dernière visite, avait avancé, ou plutôt rétrogradé de cinquante ans. Il arrête à la fin sa voiture, le vieillard saute assez lestement à terre, le remercie de sa courtoisie, lui coule une pièce de monnaie quelconque dans la mitaine, et était déjà loin, quand quelques personnes, accourues par curiosité, lui demandèrent ce que le gouverneur lui avait donné.

—Quel gouverneur ? fit Jean-Baptiste : apprenez, messieurs, qu'on ne se moque pas du monde comme ça : si ma voiture n'est pas convenable pour mener des gouverneurs, elle me suffit pour vous amener du bois. Vous gèleriez de froid et crèveriez de faim, bande de fainéants, sans les habitants qui vous chauffent et vous nourrissent ! Sachez que j'ai une belle et bonne carriole, quand je veux sortir proprement, le dimanche, et que beaucoup d'entre vous ne peuvent en dire autant.

Les habitants de Beauport n'étaient pas aisés à ferrer, suivant le proverbe canadien.

—Mais, dit quelqu'un, regardez donc dans votre mitaine.

L'habitant suit ce conseil et en retire une belle pièce d'or, un peu limée d'un côté, comme l'étaient alors presque toutes les pièces étrangères, mais qui valait bien encore près de huit piastres : c'était une demi-portugaise.

—Mé ! mé ! (mais) dit Jean-Baptiste, tout joyeux ; moi qui croyais l'avoir mené par charité ! *Fiez-vous, à présent, à la mine du monde !*

DEUXIÈME PARTIE.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

La Bonne Mine.

CE N'EST PAS L'HABIT QUI FAIT L'HOMME, MAIS IL Y CONTRIBUE.

Édison porte des vêtements râpés et il ne se brosse pas toujours les cheveux.

L'immortel Lincoln ne portait pas des vêtements faits sur commande.

Le célèbre Grant portait de la dentelle ternie.

Ces hommes, comme beaucoup d'autres, soignaient peu leur personne, mais leurs œuvres sont gravées sur des monuments impérissables qui survivront dans l'esprit de tous les peuples.

Ils portaient des vêtement râpés.

Ils ne se rasaient pas chaque matin.

Ils ne noircissaient pas toujours leurs chaussures.

Ils avaient des succès marqués.

Je n'ai jamais entendu qui que ce soit prétendre qu'Édison était un plus grand inventeur parce qu'il n'avait pas soin de ses vêtements.

Je n'ai jamais découvert aucune raison raisonnable qui démontre que Lincoln sauva sa nation parce qu'il portait des pantalons très larges.

Assurément, personne n'a jamais prétendu que c'était l'uniforme râpé de Grant qui lui avait fait remporter la victoire,

Les hommes de succès s'occupent quelquefois fort peu de leur bonne mine, mais cette insouciance n'est pas limitée aux gens de génie.

Il y a plus d'insuccès que de succès chez les gens peu soigneux de leur bonne mine.

Le dude est un âne et personne ne le respecte.

Le dandy perd chaque jour du prestige.

Le fat est un idiot.

L'homme mal vêtu peut avoir beaucoup d'esprit, mais les apparences sont contre lui et le monde ne le jugera peut-être pas tel qu'il est, mais tel qu'il paraît être.

Il y a des années que le mauvais manuscrit a cessé d'indiquer le génie.

Il y a des années que les vêtements râpés, les longs cheveux, les figures non rasées, ont cessé d'être une marque d'habileté.

La plupart des gens qui ne réussissent pas en affaires portent des habits usés et ne se peignent jamais.

La plupart des gens qui réussissent en affaires s'habillent convenablement.

L'homme bien mis est généralement un homme qui balance bien ses comptes, ou l'homme qui balance généralement bien ses comptes est un homme bien mis.

L'homme de succès est rarement celui qui est toujours tiré à quatre épingles ou celui qui porte des habits râpés.

Il s'habille confortablement.

Il ne passe pas tout son temps à arranger sa cravate.

Il ne gaspille pas une heure par jour à décorer sa personne.

Il ne donne qu'une attention raisonnable à sa toilette et rien de plus.

Il ne porte jamais un collet haut et gênant.

Ses chaussures ne sont pas pointues.

Il ne porte pas de souliers de bœufs à une réception.

Il ne porte pas de chaussures en cuir patent dans la boue.

Quand vous conversez avec lui vous ne savez pas ce qu'il porte, parce que ses vêtements sont en harmonie avec sa personne.

Vous savez simplement qu'il paraît bien, que ses vêtements s'ajustent bien et qu'ils lui conviennent.

S'il porte un diamant, il n'est pas assez gros pour offusquer la vue. Vous remarquerez qu'il en a un, mais vous ne le remarquez pas trop.

Sa chaîne de montre est assez forte pour tenir sa montre, mais pas assez grosse pour lever un ballot de foin.

Sa bague surmontée d'un diamant est de grosseur modique et il n'y a rien d'éclatant dans ses vêtements.

Il porte des vêtements confortables et simples mais très convenable.

Nath'l Fowler, jr., traduction de Arthur Lamalice, reproduite de *La Presse.*

SOMMEIL.

Le sommeil est un immense bienfait de la Providence. Il nous fait renaître en quelque sorte chaque jour, pour jouir d'une existence nouvelle. Il suspend momentanément l'action du cerveau et des sens et répare les forces affaiblies.

Le sommeil est un besoin de repos qu'il faut nécessairement satisfaire. La privation complète et prolongée d'un tel repos amènerait la mort S'il est insuffisant, il n'est point assez réparateur, de même que s'il est pris le jour au lieu de la nuit. Les veilles fatiguent la vue et ruinent les tempéraments les mieux constitués.

Un sommeil de sept heures suffit aux adultes. Les vieillards en demandent moins. Les enfants et les tempéraments faibles en veulent davantage.

Se coucher tard pour se lever tard est réprouvé par l'hygiène. Il est préférable de se coucher de bonne heure et de se lever matin. C'est, de même, une louable habitude de ne s'écarter jamais de l'heure fixée pour le coucher et le lever.

Le lit doit être disposé de manière à ce que la tête soit tournée au nord et les pieds au midi.

On prend, au lit, une position horizontale, la tête un peu élevée sur un traversin dur et peu épais. On se couche, de préférence, sur le côté droit, plutôt que sur le dos ou sur le côté gauche. Un lit

dur est plus salubre qu'un lit moelleux et trop chaud. A moins d'une affection maladive, qui oblige à avoir la tête et la poitrine élevées, on ne se servira pas d'oreiller.

S'enfermer la nuit, avec des rideaux, dans une alcôve profonde et peu aérée, est funeste à la santé, de même que de laisser ouvertes, après le coucher du soleil, les croisées de la chambre à coucher.

TRAITEMENT DE LA COQUELUCHE.

Que n'a-t-on pas essayé pour combattre la coqueluche ? M. le Dr Guerder a appelé l'attention de la société médico-pratique sur un nouveau traitement qui lui a réussi sur 30 enfants. Il insuffle tout bonnement dans le nez une poudre impalpable, composée en parties égales d'acide borique et de café torréfié, poudre à la fois antiseptique et absorbante. Quand l'insufflation nasale est bien pratiquée, deux fois par 24 heures, les quintes disparaissent souvent en quelques jours, et la guérison est assez générale au bout de deux semaines.

Ce mode de traitement se rapproche beaucoup d'une médication signalée par le docteur Grasset, et tentée avec succès par M. Michael. Elle consiste également en deux insufflations nasales par jour de benjoin pulvérisé ; les résultats ne sont pas moins bons. Voilà certainement un traitement inoffensif, efficace et rapide, que l'on peut tenter sans danger, pour combattre cette désolante affection.

POUR GLACER LES CHEMISES A L'AMÉRICAINE

Dans de l'eau que vous faites bouillir, vous versez par pinte, gros comme une noisette, du "pernaceti" ou *blanc de baleine* coupé finement, vous mêlez au liquide bouillant un peu de cire vierge, afin d'éviter l'adhérence des fers au repassage.

D'autre part, vous délayez avec soin votre amidon dans de l'eau froide jusqu'à ce qu'il ait la consistance de la crème, et vous le versez dans votre eau bouillante avec une sage lenteur, en remuant sans cesse jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'un sirop. Laissez cuire le mélange 15 ou 20 minutes, mais agitez-le à plusieurs reprises pour qu'il ne se colle pas au fond du récipient.

L'amidon ainsi cuit, vous le passez au travers d'un linge humide, et dès qu'il est assez refroidi pour que vos mains puissent en supporter le contact, vous y plongez le devant et le poignet de la chemise à repasser, sans laisser aucun point qui ne soit pénétré par le liquide, de peur d'avoir des boursouflures. Roulez la chemise, attendez un quart d'heure et repassez.

Mais il faut employer un fer spécial, pointu à un bout et courbé à l'autre. Ce fer doit être très chaud, et il faut l'appuyer très fortement et très rapidement, afin que le glaçage soit uniforme. Il faut surtout appuyer le talon arrondi du fer.

Réponse à l'énigme No 1 de l'*Almanach des Cercles agricoles* :

(*La Herse*).

NETTOYAGE DU FER-BLANC.

Lorsque les vases en fer-blanc ont subi plusieurs fois l'action directe de la flamme, ils perdent leur éclat et contractent une teinte plus ou moins noire.

Il est facile sinon de leur restituer leur éclat primitif, du moins de les rendre propres en les frottant à l'aide d'un chiffon imprégné de cendre et d'huile à brûler. On devra employer ces deux corps dans des proportions telles que leur mélange présente la consistance d'une pâte semi-liquide. Quelques frottements énergiques suffisent pour amener le résultat cherché.

PLANTES D'APPARTEMENTS.

Pour revivifier les plantes d'appartements qui finissent toujours par jaunir et par dépérir, pour leur rendre leur fraîcheur, il faut les arroser de temps en temps avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre du sulfate de fer (une demi once dans une pinte d'eau.)

On peut employer de même une solution de camphre.

POUR FAIRE VOYAGER LES FLEURS.

Pendant les grandes chaleurs, il n'est pas facile de faire parvenir à ses amis des fleurs fraîches, pour peu qu'elles doivent voyager.

Expédier les fleurs dans une boîte en bois, mais non sans avoir eu soin de laisser tremper la boîte dans l'eau pendant une heure avant l'emballage.

De cette façon, la boîte, au lieu de pomper l'humidité des fleurs, leur en fournit, et elles arrivent à destination aussi fraîches que si on venait de les cueillir.

POUR DÉGELER LES FRUITS.

Ne jamais dégeler trop brusquement les fruits et les légumes congelés, sans quoi ils seraient infailliblement perdus. Pour les ramener à leur état primitif, sans leur faire perdre rien de leur qualité, verser de l'eau fraîche dans un vase creux, en y ajoutant deux poignées de sel de cuisine ; lorsqu'il est fondu, y mettre les fruits. Quelque temps après, ils reprennent leur aspect primitif. Les œufs gelés peuvent se traiter de la même manière.

POUR FAIRE DU BON BOUILLON.

Si on veut avoir du bon bouillon, la *Science française* conseille de ne mettre dans le pot-au-feu ni os ni jarret de bœuf.

Les os, après une ébullition de cinq à six heures, se garnissent des sucs de la viande, et absorbent les meilleurs éléments du potage, qui s'appauvrit de tout ce dont ils se sont enrichis.

Quant au jarret de bœuf, en si grande faveur chez les mauvais restaurateurs et les cuisinières ignorantes, il ne fait que convertir simplement le bouillon en colle.

Le bon bouillon est clair et limpide. Qu'on se le dise.

OMELETTE AUX CONFITURES.

Faites une omelette au naturel, en y ajoutant seulement du sucre en poudre ; avant de la dresser, garnissez-la de confitures et servez-la pliée en chausson. Saupoudrez de sucre et glacez avec une pelle rougie au feu. Bien que les goûts diffèrent essentiellement sur la nature des confitures à employer, on se sert généralement de gelée de groseilles, de framboises ou de marmelade d'abricots.

BISCUITS AU MIEL.

Pétrissez soigneusement deux tasses de farine, deux œufs, une tasse de miel, une demi tasse de beurre, une demi tasse de crème chaude, et une cuillerée à café de crème de tartre. Découpez la pâte ainsi formée en lui donnant la forme que vous voudrez et mettez cuire au four.

GATEAU AU CHOCOLAT.

Cassez en morceaux trois tablettes de chocolat, que vous mettez avec la moitié de leur poids de beurre, assez près du feu pour que le beurre se liquéfie et le chocolat se ramollisse. Mélangez parfaitement, ajoutez les jaunes de trois œufs, deux cuillerées de farine et un poids de sucre en poudre égal à celui du chocolat.

Lorsque le tout est bien mélangé, on ajoute les trois blancs battus en neige et un peu de vanille. Mettre cuire au four dans une tourtière beurrée et saupoudrer de sucre. Le gâteau se mange froid.

PUDDING AUX POMMES.

Pelez six belles pommes de reinette, coupez-les en quatre, enlevez soigneusement les pépins. Mettez vos quartiers de pomme sur le feu avec un peu d'eau jusqu'à ce qu'ils soient à moitié cuits, ajoutez-y un peu de sucre en poudre, le zeste et le jus d'un citron, joignez-y les jaunes de deux œufs, mêlez bien le tout et faites cuire dans une tourtière, environ une demi-heure au four.

CROQUETS.

Mélangez ensemble et parties égales, du beurre, du sucre en poudre et des œufs battus en neige ; ajoutez un peu de sel et pétrissez avec de la farine, pour faire une pâte que vous couperez en lanières. Étalez sur ces morceaux de pâte des amandes douces mondées, roulez-les et formez-en de petits bâtons d'un pouce de longueur. Faites cuire au four et laissez dessécher pour qu'ils soient croquants.

FÈVES SAUTÉES.

Prenez des fèves fraîchement cueillies et venant d'être écossées ; si elles sont petites et qu'elles n'aient pas atteint leur maturité, retirez seulement la petite peau noire qui s'allonge sur la tête ;

dans le cas contraire, débarrassez-les complètement de l'enveloppe qui les recouvre ; plongez-les à l'eau bouillante légèrement salée ; lorsqu'elles sont tendres sous la pression du doigt, retirez, égouttez, mettez-les dans une casserole avec un bon morceau de beurre, ajoutez sel, poivre, persil haché, puis faites-les sauter à feu doux ; lorsque le beurre est bien fondu et bien lié avec les fèves, versez dans un plat et servez.

ASPERGES À LA FRANÇAISE.

Prenez des asperges menues et vertes, épluchez-les, coupez-en ou, ce qui est préférable, cassez-en la partie tendre, faites cuire légèrement dans une casserole avec un morceau de beurre, bouquet de persil, et mouillez de lait : une fois les asperges cuites, liez avec un jaune d'œuf sans laisser bouillir, ajoutez une pincée de fécule pour épaissir un peu, une pointe de sel et deux morceaux de sucre, et servez.

POUR ATTIRER ET PRENDRE BEAUCOUP DE POISSONS.

Voici un moyen excellent qui pourra paraître répugnant à quiconque n'est pas pêcheur ; mais, en somme, il l'est moins encore que bien d'autres en usage :

Il consiste à faire descendre à l'endroit où l'on veut pêcher, un sac en filet dont les mailles seront assez serrées et dans lequel on aura mêlé, avec de petites pierres qui le retiennent au fond, des caillots de sang de bœuf.

On amorcera son hameçon avec ces petits morceaux de sang caillé, préparés d'avance sur une planchette de bois. Ce moyen, le plus sûr de tous, convient à tous les poissons de rivière sans exception.

Règle générale : Pour la pêche à la ligne, choisir toujours un fond plat de six à sept pieds d'eau et exempt d'herbes aquatiques.

Pour obtenir un remontage de poissons à l'endroit où l'on veut pêcher, il suffit d'y jeter un sac en filet rempli de cailloux et de crottin frais de cheval.

MANIÈRE DE PRÉPARER UN CIRAGE LUISANT QUI NE BRULE PAS LE CUIR.

Prenez : Plâtre passé au tamis de soie, vingt parties ; noir de fumée, cinq ; orge germée, telle que l'emploient les brasseurs dans la fabrication de la bière, dix ; ajoutez-y une quantité suffisante d'huile d'olive. Faites macérer dans l'eau bouillante l'orge germée, pour lui enlever toutes ses parties solubles ; délayez ensuite dans une bassine, avec cette liqueur le plâtre et le noir de fumée ; faites évaporer jusqu'à consistance de la pâte, puis mêlez-y l'huile d'olive. On peut ajouter au mélange quelques gouttes d'huile de citron ou de lavande pour l'aromatiser. On appliquera le cirage sur les souliers avec un pinceau, et on le brossera de suite, sans le laisser sécher, ou du moins très peu. Il brille dès qu'on le frotte et ne corrode jamais le cuir.

RECETTE CONTRE LES PANARIS.

Battre un jaune d'œuf avec une cuillerée d'huile d'olive et une cuillerée de vin rouge. Il est très important que l'huile soit bien d'olive et le vin non falsifié. Enduire le doigt malade de cette pommade souveraine,

---

PROCÉDÉ POUR MULTIPLIER LES ŒUFS.

Dissolvez deux livres de chaux dans trois gallons d'eau et faites chauffer. Jetez-y le grain destiné à vos poules, brassez-le bien pour qu'il s'imbibe parfaitement, laissez-le sécher ensuite et donnez-le à vos poules en même quantité que d'habitude, et elles vous donneront des œufs en masse et sans être aucunement épuisées.

NETTOYAGE DES TAPIS.

Mettez un peu d'ammoniaque dans un seau d'eau froide, trempez une brosse douce enduite de savon, et frottez le tapis qui reprendra sa couleur et l'aspect du neuf.

POUR REFRISER LES PLUMES.

Lavez les plumes défrisées à l'eau tiède, séparez ensuite chaque brin de duvet avec une épingle à cheveux avant qu'elles soient sèches, puis passez-les au-dessus d'un bon feu. En peu de temps vous les verrez refrisées et rajeunies.

Si vos plumes sont blanches, ayez soin, avant de les passer au-dessus du feu, de jeter dans le foyer une poignée de soufre.

Le duc de Kent, ayant entendu parler d'une vieille centenaire qui demeurait à l'Isle d'Orléans, alla un jour lui rendre visite. Après avoir causé avec la vieille, qui avait conservé tout son jugement, il lui demanda s'il pouvait faire quelque chose qui lui fût agréable.

—Oh ! oui, certainement, monseigneur, fit la centenaire : danser un menuet avec moi, afin que je puisse dire, avant de mourir, que j'ai eu l'honneur de danser avec le fils de mon souverain.

Le Prince, se prêtant de la meilleure grâce à la demande de la vieille, dansa le menuet, et lui fit un salut gracieux en la reconduisant à sa chaise. Elle y répondit par une profonde révérence.

(Ph. A. de Gaspé).

Le célèbre Pope était bossu et avait les jambes torses.

Le roi d'Angleterre, l'apercevant un jour dans une rue de Londres, dit à ses courtisans :

—A quoi sert ce petit homme qui marche de travers ?

Pope, l'ayant entendu, répondit :

—A vous faire marcher droit !

Réponse à l'énigme No 2 de l'*Alm. agricole* : (La lettre R).

TARIF DES POSTES.

Carte postale pour le Canada et les États-Unis, 1 centin.

Carte postale double, dont une pour la réponse, 2 centins.

Carte postale pour les pays de l'Union postale, 2 centins.

Cartes-lettres de 1, 2 et 3 centins ; ces cartes-lettres diffèrent des autres cartes postales, en ce qu'elles peuvent être cachetées, et servir pratiquement ainsi de lettres scellées. Les cartes-lettres de 1 c. ne peuvent servir que dans les villes où le port des lettres locales est de 1 centin ; celles de 2 centins, dans tout endroit où le port est de 2 cts. Cependant on pourra se servir de ces cartes-lettres pour toute destination où le port est de 3 cts, ou plus, en y apposant les timbres-poste nécessaires pour en compléter le port.

Lettres pour le Canada, Terre-Neuve et les États-Unis, 3 centins par once. Lettres pour l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Irlande, la Belgique, la Suisse, etc., 5 centins par demi-once.

Pour la Côte des Neiges, Côte des Neiges Ouest, de Lorimier, Outrement, et Outremont Jonction, Côte St-Paul, Côte Visitation, Notre-Dame de Grâce, (y compris les Avenues Dorchester et Metcalfe), Maisonneuve, Mont-Royal Vale, St-Lambert, Longueuil, Villeneuve, Montréal-Sud et Montréal-Ouest, 1 centin par once.

Pour les lettres locales mises à la poste à Westmount, (Côte St-Antoine) Côte St-Louis, Boulevard St-Denis, Mile End, Pointe St-Charles, Ste-Cunégonde, St-Gabriel, St-Henri, Hochelaga, Quartier St-Jean-Baptiste et Turcot, ou déposées au bureau central, le taux est de 2 centins par once.

Les communications produites par la clavigraphie (type-writer), sont passibles de port de lettre.

Enregistrement des lettres pour le Canada, Terre-Neuve et les États-Unis, 5 centins ; paquets-poste et échantillons, 5 centins. On peut se servir de timbres ordinaires, à défaut de timbres d'enregistrement.

Les journaux et publications périodiques, envoyés séparément en Canada, Terre-Neuve ou aux États-Unis, et pesant moins d'une once, ½ centin chacun. Pour le Royaume-Uni, 1 centin par 2 onces. Publiés en Canada et paraissant au moins une fois par mois ; portant en tête de leur première page, le numéro, le lieu et la date de la publication, lorsqu'ils sont déposés au bureau de poste de la localité où ils sont imprimés, par le bureau de publication, pour des abonnés réguliers résidant en tout autre endroit en Canada, Terre-Neuve, ou aux États-Unis, sont transmis *franc de port.* Ceux paraissant moins d'une fois par mois et adressés aux abonnés ou agents réguliers, et les numéros spécimens, 1 centin par livre ou fraction d'une livre.

Pour le Canada, les paquets de *livres, pamphlets et circulaires imprimés, graines, boutures, etc.,* devront être affranchis au taux de 1 centin par quatre onces. Les *cartes géographiques, lithographiques, photographie,s actes, polices d'assurance, rapports de milice, d'écoles et de municipalités, papeterie imprimée,* 1 centin par 2 onces, (*enveloppés de manière à être facilement examinés*) ; la limite de poids est de 5 lbs., excepté pour un livre seul, pour lequel la limite est de 7 lbs. ; 2 pieds de longueur et 1 pied de largeur ou hauteur. Pour les États-Unis, 1 centin par 2 onces.

Les paquets fermés n'excédant pas 5 livres, ni 2 pieds de longueur et 1 pied de largeur et hauteur, marqués : *paquets-poste*, peuvent être expédiés à tout endroit en Canada, affranchis au taux de 6 centins par 4 onces ou fraction de 4 onces. Pour le Royaume-Uni, 16 centins pour la première livre et 12 centins pour chaque livre additionnelle ou fraction de livre. Pour la Nouvelle-Galles du Sud, 24 centins par livre ou fraction d'une livre. Pour Terre-Neuve, 15 centins par livre ou fraction d'une livre.

Échantillons.—Les échantillons envoyés en Canada, limités au poids de 24 onces, sont admis au taux de 1 centin par 4 onces ; pour les États-Unis et les pays de l'Union Postale, limités à 8 onces, 1 centin par once payable d'avance.

TARIF DES MANDATS SUR LA POSTE.

MANDATS ÉMIS ET PAYABLES EN CANADA.

Pour un montant n'excédant pas $2.50, 3 centins

De plus de	$ 2.50	et moins	de $	5.00,	4	centins
" " "	5.00	"	"	10.00,	6	"
" " "	10.00	"	"	20.00,	10	"
" " "	20.00	"	"	30.00,	12	"
" " "	30.00	"	"	40.00,	15	"
" " "	40.00	"	"	50.00,	20	"
" " "	50.00	"	"	60.00,	24	"
" " "	60 00	"	"	70.00,	28	"
" " "	70.00	"	"	80.00,	32	"
" " "	80.00	"	"	90.00,	36	"
" " "	90.00	"	"	100.00,	40	"

Nul mandat payable en Canada ne peut être émis pour plus de $100, mais on peut obtenir plusieurs mandats de $100, chacun.

Mandats payables dans le Royaume-Uni, la France, l'Empire d'Allemagne, la Suède, la Norwège, le Danemark, la Hollande, les Bermudes, la Nouvelle-Zélande, l'Italie, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la Belgique, les États-Unis, la Jamaïque, Terre-Neuve, les Indes anglaises, Victoria (Australie), Nouvelle-Galles du Sud et Tasmanie.

Pour un montant n'excédant pas $10.00, 10 centins.

De plus de	$10.00	et moins de	20.00,	20	centins.
"	20.00	"	30.00,	30	"
"	30.00	"	40.00,	40	"
"	40.00	"	50.00,	50	"

Montant limité pour chaque mandat à $50, mais on peut en obtenir plusieurs de $50 chacun.

BONS DE POSTE.

1 Des bons de poste pour certaines sommes fixées de vingt cents à cinq dollars sont émis au public à tous les bureaux de poste en Canada qui opèrent les transactions des mandats de poste.

2. Les sommes pour lesquelles les bons de poste sont émis et le droit payable pour chaque bon respectivement sont indiqués ci-après :—

MONTANT DU BON.	DROIT.	MONTANT DU BON.	DROIT.
20 Cents.	**1** Cent.	**$1.00.**	**2** Cents.
25 Cents.	**1** Cent.	**$1.50.**	**2** Cents.
30 Cents.	**1** Cent.	**$2.00.**	**2** Cents.
40 Cents.	**1** Cent.	**$2.50.**	**2** Cents.
50 Cents.	**2** Cents.	**$3.00.**	**3** Cents.
60 Cents.	**2** Cents.	**$4.00.**	**3** Cents.
70 Cents.	**2** Cents.	**$5.00.**	**3** Cents.
80 Cents.	**2** Cents.		
90 Cents.	**2** Cents.		

Si un envoyeur désire expédier quelques cents d'appoint il peut apposer, sur le recto du bon, des timbres-poste canadiens dont la valeur ne pourra excéder neuf cents.

BANQUES EN CANADA.

No.	Nom de la Banque.	Quand fondée.	Capital souscrit.	Capital versé.	Caissier ou gérant général.	Bureau principal.	Dividende de l'année dernière.	Montant
	QUÉBEC.		$					$
1	Banque de Montréal (42)	1817	12,000,000	12,000,000	E. S. Clouston	Montréal	10 p.100	200
2	" du Peuple (8)	1835	1,200,000	1,200,000				...
3	" de l'Am. B. du N. (20)	1836	4,866,666	4,866,666	H. Stikeman	"	5 "	200
4	" d'Epargne (4)	1845	1,000,000	1,000,000	H. Barbeau	"		
5	" Molson (29)	1855	2,000,000	2,000,000	F. W. Thomas	"	8 p. 100	50
6	" Jacques-Cartier (10)	1862	500,000	500,000	T. Bienvenu	"	5 "	25
7	Merchants' Bank of Canada (39)	1864	6,000,000	6,000,000	George Hague	"	8 "	100
8	Banque de Québec (10)	1818	2,500,000	2,500,000	Thos. McDougall	Québec*	6 "	100
9	" Nationale (11)	1860	1,200,000	1,200,000	P. Lafrance	" *	6 "	60
10	" d'Union du B.-C. (41)	1867	1,500,000	1,489,000	E. E. Webb	" *	6 "	60
11	" des Cantons de l'Est (11)	1855	1,500,000	1,500,000	Wm. Farwell	Sherbrooke	7 "	50
12	" Ville-Marie (14)	1873	500,000	479,620	A. B. A. Weir	Montréal	6 "	100
13	" de St-Jean (2)	1873	500,200	261,499	J. N. Gauthier	St-Jean	5 "	100
14	" de St-Hyacinthe (4)	1874	504,600	312,760	E. R. Blanchard	St-Hyacinthe	6 "	100
15	" d'Hochelaga (13)	1874	1,000,000	1,000,000	J. A. Prendergast	Montréal	7 "	100
	ONTARIO.							
16	Banque de Toronto (14)	1856	2,000,000	2,000,000	D. Coulson	Toronto*	10 p.100	100
17	Canadian Bank of Commerce (43)	......	6,000,000	6,000,000	B. E. Walker	" *	7 "	50
18	Banque Ontario (16)	1857	1,000,000	1,000,000	C. Holland	" *	5 "	100
19	" d'Hamilton (24)	1876	1,250,000	1,250,000	J. Turnbull	Hamilton	8 "	100
20	" Dominion (18)	1876	1,500,000	1,500,000	R. D. Gamble	Toronto	12 "	50
21	" Standard (17)	1876	1,000,000	1,000,000	Geo. P. Reid	"	8 "	50
22	" d'Ottawa (17)	1876	1,500,000	1,500,000	Geo. Burn	Ottawa	8 "	100

23	Banque Imperial of Canada (25)	1876	2,000,000	2,000,000	D R. Wilkie	Toronto	8 p. 100	100
24	Western Bank of Canada (8)	1882	500,000	378,536	T. H. MacMillan	Oshawa	7 "	....
25	Traders' Bank of Canada (19)	1885	700,000	700,000	H. S. Strathy	Toronto	6 "	100
	NOUVELLE-ECOSSE.							
26	Banque de la Nouvelle-Ecosse (32)	1832	1,500,000	1,500,000	H. C. McLeod	Halifax *	8 p. 100	100
27	Union Bank of Halifax (11)	1856	500,000	500,000	E. L. Thorne	"	7 "	50
28	People's Bank of Halifax (16)	1864	700,000	700,000	D. R. Clarke	"	6 "	20
29	Banque de Yarmouth	......	300,000	300,000	T. W. Johns	Yarmouth	6 "	75
30	Merchants' Bank of Halifax (26)	1869	1,500,000	1,500,000	D. H. Duncan	Halifax *	7 "	100
31	Commercial Bank of Windsor, N.S (4)	1866	500,000	346,531	W. Lawson	Windsor	6 "	40
32	Halifax Banking Co (16)	......	500,000	500,000	H. N. Wallace	Halifax	7 "	20
33	Exchange Bank of Yarmouth	......	280,000	250,075	A. S. Murray	Yarmouth	5 "	....
	NOUVEAU-BRUNSWICK.							
34	Banque du Nouveau-Brunswick	1820	500,000	500,000	G. A. Schofield	St-Jean	12 p. 100	100
35	" de Saint-Stephens	1858	200,000	200,000	J. F. Grant	St-Stephens	5 "	100
36	People's Bank	.....	180,000	180,000	John Spurden	Frédéricton	8 "	50
	ILE DU PRINCE-EDOUARD.							
37	Merchants' Bank of P. Ed. Island (3)	1871	200,020	200,020	J. M. Davison	Charlottetown	8 p. 100	32 44
38	Summerside Bank	......	48,666	48,666	R. McC. Stavert	Summerside	7 "	....
	TERRE-NEUVE.							
39	Banque des Isles St-Pierre et Miquelon	......	....	75,000	....	St-Pierre	....	....
	COLOMBIE ANGLAISE.							
40	Bank of British Columbia (10)	.....	2,919,996	2,919,996	Wm. C. Ward	Victoria	4 p. 100	....

NOTA.—Le chiffre, entre parenthèses, à la suite du nom d'une banque, indique le nombre d'agences en Canada.
(*) L'astérisque après le nom du bureau principal d'une banque veut dire que cette banque a une agence à Montréal.

COUR SUPÉRIEURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

DISTRICTS.	COMTÉS, ETC., Compris dans le district.	CHEFS-LIEUX.	TERMES.	PROTONOTAIRES.	SHÉRIFS.
Arthabaska	Arthabaska, Drummond et Mégantic	Arthabaskaville	18-21 de chaque mois sauf juillet et août, 16-19 décembre	Bernier & Laurier	P. L. Tousignant
Beauce	Beauce et Dorchester	Saint-Joseph	13-19 mars, juin et nov.	Vézina & Chassé	Joseph Poirier.
Beauharnois	Beauharnois, Huntingdon et Châteauguay	Beauharnois	23-28 fév., mai, sept. et décembre	E. H. Bisson	Philémon Laberge
Bedford	Shefford, Missisquoi et Brome	Sweetsburg	le 2e lundi, les 4 jours jurid. suiv. chaq. m. sauf juillet et août	Léonard & Noyes	Chs S. Cotton.
Chicoutimi	Chicoutimi	Chicoutimi	17 au 21 janvier, 3-7 juin et 13-19 octobre	F.-X. Gosselin	Ovide Bossé.
Gaspé	Gaspé et Bonaventure	Percé	28 janv. au 3 fév., 1-7 juin et 15-20 oct.	Joseph X. Lavoie	James T. Tuzo.
		New-Carlisle	15-20 janv. et juin, 3-8 oct	G. F. Maguire	W. M. Sheppard.
Iberville	Saint-Jean, Napierville et Iberville	Saint-Jean	9-13 de chaque mois, sauf juillet et août	Alphonse Morin	Charles Arpin.
Joliette	Joliette, l'Assomption, Montcalm et Berthier	Joliette	les premiers lundis et les quatre jours suivants de chaque mois sauf juillet et août	McConville & Ducharme	A. M. Rivard.
Kamouraska	Kamouraska et Témiscouata	Fraserville	19-22 mars, mai, sept, et 14-17 déc	J. G. Pelletier	F. A. Sirois.
Montmagny	Montmagny, l'Islet et Bellechasse	Montmagny	13-19 février, 6-12 mai, 13-19 octobre	Bender & Beaubien	J. B. A. Lépine,

Réponse à l'énigme No 3 de l'*Almanach des Cercles agricoles* (*Sol*).

Montréal.....	Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly et la cité de Montréal..............	Montréal....	16 janv. au 20 avril, 1 mai au 30 juin, 9 sept. au 20 déc....	Hon. Art. Turcotte.	Hon. R. Thibeaudeau.
Ottawa.	Ottawa......	Hull.....................	25-31 janv., 25 avril au 1er mai, 25 sept. au 1er oct., 25 nov. au 1er déc.	Fleming & Leduc...	C. M. Wright.
Québec.......	Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf, Québec et la paroisse de Beaumont	Québec..................	Sauf le samedi, tous les jours jurid. des mois de févr., mars, avril, mai, juin, oct. et nov. ; les j. jurid suiv. le 9 de jauvier et sept., et ceux de décembre préc. le 21.	Philippe Malouin...	C. A. E. Gagnon.
Richelieu	Richelieu, Yamaska et Verchères............	Sorel.....	1-11 fév., mars, avril, mai, juin, oct. nov. déc. et 11-16 sept....	Ant. N. Gouin......	P. Guévremont.
Rimouski	Rimouski	Rimouski..	10 au 16 mars et oct., 10-13 juin et décembre.	Letendre et Chamberland...........	L. N. Asselin.
Saguenay	Charlevoix et Saguenay	Murray-Bay......	17-21 février, 26-30 juin, 4-7 septembre, 23-28 octobre	J. A. Martin..	P. H. Cimon.
St-François ..	Richmond, Wolfe, Compton, Stanstead, les cantons d'Ascot et d'Orford et la cité de Sherbrooke.	Sherbrooke.....	Tous les jours juridiques de chaq. mois.	Cabana et Aylmer..	John McIntosh...
St-Hyacinthe.	St-Hyacinthe, Bagot et Rouville............	St-Hyacinthe..........	1-6 de chaq. mois sauf janv., juillet, août et sept.......	Roy et Beauregard.	Eugène Sicotte. .
Terrebonne ..	Terrebonne, Argenteuil et Deux-Montagnes.......	Ste-Scholastique.......	20-26 janvier, mars, juin et octobre	Chs de Montigny... J. J. Grignon......	J. W. Lapointe & F. X. Prévost.
Trs-Rivières .	Maskinongé, St-Maurice, Champlain, Nicolet et la cité des Trs-Rivières.	Trois-Rivières.........	16-24 de ch. mois, sauf juill et août, 16-20 déc.	Lottinville & Dumont	Ch. Dumoulin.

Pour se consoler de ce que l'on souffre, il faut songer à tout ce que l'on ne souffre pas.

Cour Criminelle.

DISTRICTS.	CHEFS-LIEUX.	TERMES.	Greffiers de la C.
Arthabaska .	Arthabaskaville	22 juin ch. année...	Bernier & Laurier.
Beauce	St-Joseph	20 mars	Vézina & Chassé.
Beauharnois .	Beauharnois . . .	8 mars	E. H. Bisson
Bedford.	Sweetsburg . . .	1er lundi d'octobre	Léonard & Noyes.
Chicoutimi . .	Chicoutimi	22 janvier	F. X. Gosselin.
Gaspé.	Percé	15 octobre	Joseph X. Lavoie.
	New-Carlisle . .	20 janv. et 20 juin..	G. F. Maguire.
Iberville	St-Jean	22 mars	Alphonse Morin
Joliette	Joliette	3e lundi de septemb.	McConville et Ducharme.
Kamouraska .	Fraserville	5 décembre..............	J. G. Pelletier.
Montmagny .	Montmagny . . .	....	Bender et Beaubien.
Montréal. . . .	Montréal	1 mr.,juin,sep., 2 no	L. W. Sicotte.
Ottawa	Hull.	10 juin et 10 déc. ..	Fleming et Leduc.
Québec	Québec	10 avril et10 oct. ..	....
Richelieu . . .	Sorel.	14 janvier..	Antoine N. Gouin.
Rimouski . . .	Rimouski	22 mars	Letendre & Chamberland.
Saguenay . . .	Murray-Bay. . . .	4 juillet	J. A. Martin.
St-François .	Sherbrooke	1er octobre.............	G L.deLottinville.
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe . .	9 juin	Roy et Beauregard.
Terrebonne. .	Ste-Scolastique.	3 février	De Montigny et Grignon.
T.-Rivières . .	Trois-Rivières .	1er mars	Alfred Désilets.

Cour Supérieure.

(Juridiction pour sommes au-dessus de $200.)
Hon. sir Ls. E. N. Casault, Juge en chef ($6,000).

JUGES.	RÉSIDENCE.	DISTRICT.	
Hon sir Ls E. N. Casault.	Québec.	Québec et une partie d'Arthabaska.	$5,000 chacun.
" A. B. Routhier.			
" L. B. Caron			
" F. W. Andrews.....			
" M. M Tait.........	Montréal.	Montréal et une partie de Terrebonne.	
" L. O. Loranger.			
" M. Mathieu.........			
" Charles Gill.			
" C. P. Davidson.....			
" J. S. Archibald......			
" S. Pagnuelo..........			
" Charles I. Doherty..			
" J. J. Curran..........			
" F. Langelier.........			
" H. T. Taschereau..	Montréal.........	Terrebonne.	$4,000 chacun.
" J. B. Bourgeois......	Trois-Rivières.	Trois-Rivières.	
" Wm. White..........	Sherbrooke . .	St-François.	
" F. X. Lemieux			
" H. C. Pelletier......	Québec.........	Beauce et Montmagny.	
" J. Lavergne	Ottawa	Ottawa.	
" L. Tellier	St-Hyacinthe . .	St-Hyacinthe.	
" W. W. Lynch... ...	Knowlton.........	Bedford.	
" J. A. Ouimet	Montréal	Richelieu.	
" J. A. Gagné..........	Chicoutimi......	Saguenay et Chicoutimi.	
" L. A. de Billy.........	New-Carlisle...	Gaspé.	
" Chs de Lorimier.....	Joliette	Joliette.	
" L. Bélanger...........	Beauharnois.	Beauharnois et Terrebonne.	$3,500
" A. N. Charland.....	Saint-Jean.....	Iberville.	
" P. A. Choquette......	Arthabaskaville	Arthabaska.	
" Ernest Cimon........	Fraserville....	Kamouraska.	
" J. E. Larue..........	Rimouski	Rimouski.	

COUR SUPRÊME DU CANADA. (Siège a Ottawa.)

Hon. sir Henry Strong,............juge en chef, ($8,000.)

" Henri Elzéar Taschereau, " John Wellington Gwynne. " Robert Sedgewick. " George Edwin King. " Désiré Girouard.	Juges puînés, ($7,000 chacun.) *Registraire*,—R. Cassels, C. R. *Secrétaire*,—George Duval, C. R.

JUDICATURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Hon. A. Lacoste, juge en chef, ($6,000.)

Hon. J. S. C. Wurtele, ... " Jean Blanchet,	Juges puînés, ($5,000.)	Hon. J. G. Bossé, " R. N. Hall. " J. Ald. Ouimet.

COUR DE CIRCUIT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

District d'Arthabaska.—Siège à Arthabaskaville, les 16 et 17 de chaque mois, sauf juillet et août, 14 et 15 décembre.

District de Beauce.—Siège à Saint-Joseph de la Beauce, du 7 au 12 de mars, juin et novembre. *A Sainte-Hénédine*, du 2 au 5 de mars, juin et novembre. *A Lambton*, les 7, 8 et 9 janvier, les 21, 22 et 23 juin

District de Beauharnois.—Siège à Beauharnois, du 17 au 22 de février, mai, septembre et décembre. *A Ste-Martine*, pour le comté de Châteauguay, du 1er au 4 février, mai et septembre. *A Huntingdon*, pour le comté de Huntingdon, du 8 au 11 février, mai et septembre.

District de Bedford.—Siège à Sweetsburg, le deuxième lundi et les quatre jours juridiques suivants de chaque mois, sauf juillet et août. *A Waterloo*, pour le comté de Shefford, les 26, 27 et 28 janvier, avril, juin et octobre. *A Knowlton*, pour le comté de Brome, les 28 et 29 mars, mai, septembre et décembre. *A Bedford*, pour le comté de Missisquoi, les 26 et 27 février, mai, septembre et novembre. *A Farnham*, les 29 et 30 janvier, avril, juin et octobre.

District de Chicoutimi.—Siège à Chicoutimi, du 14 au 15 janvier, du 28 mai au 1er juin et du 7 au 12 octobre.

District de Gaspé.—Siège à Percé, pour le comté de Gaspé, du 25 au 28 janvier, du 26 au 31 mai, et du 10 au 15 oct. *A New-Carlisle*, pour le comté de Bonaventure, du 11 au 14 janvier, du 10 au 14 juin et du 29 septembre au 2 octobre.

District d'Iberville.—Siège à Saint-Jean, du 14 au 18 exclusivement de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. *A Napierville*, le 21 de février, juin et octobre. *A Iberville*, le 18 de février, juin et octobre.

District de Joliette.—Siège à Joliette, les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine suivant le terme de la Cour Supérieure.—*A l'Assomption*, les deux premiers jours de mars, juin, septembre, novembre et les 27 et 28 décembre.—*A Sainte-Julienne*, pour le comté de Montcalm, les 3 et 4 mars, juin, septembre et décembre. *A Berthier*, pour le comté de Berthier, du 11 au 13 janvier, du 17 au 19 février, mars, mai, juin, octobre et novembre, les 20 et 21 septembre.

District de Kamouraska—Siège à Fraserville, du 15 au 18 des mois de mars, mai, sept. et du 10 au 14 déc. *A Saint-Jean-Baptiste* (Ile-Verte), du 11 au 13 fév., juin et oct. *A Kamouraska* (village), du 15 au 17 fév., juin et oct.

District de Montmagny.—Siège à Montmagny, du 7 au 12 février, octobre, et du 1er au 5 mai. *A Saint-Michel*, pour le comté de Bellechasse, du 1er au 3 avril, octobre, et du 2 au 4 juillet. *A Saint-Jean Port-Joli*, pour le comté de l'Islet, du 20 au 22 février, octobre, et du 13 au 15 mai.

District de Montréal.—Siège à Montréal, du 15 au 20 janvier, et du 1er au 20 de chaque mois, sauf juillet et août.

District d'Ottawa.—Siège à Hull, du 9 au 13 janvier et septembre, du 15 au 19 avril et novembre. A *Papineauville*, du 5 au 9 février, du 11 au 15 mai et du 6 au 10 octobre.

District de Québec.—Siège à Québec, sauf le samedi, tous les jours juridiques des mois de février, mars, avril, mai, juin, octobre et novembre, les jours jurid. suivant le 9 de janv. et sept. et ceux de déc. précéd. le 21 de ce mois.

District de Richelieu.—Siège à Sorel, du 13 au 15 de fév., mars, avril, mai, juin, oct., nov. et déc., et du 17 au 19 sept. *A Verchères*, pour le comté de Verchères, du 11 au 13 janv., du 17 au 19 fév., mars, mai, juin, oct. et nov., les 20 et 21 sept. *A Saint-François du Lac*, pour le comté d'Yamaska, les 26 et 27 des mois de fév., mars, mai, juin, sept. et oct., du 17 au 19 sept.

District de Rimouski.—Siège à Rimouski, du 17 au 21 mars et oct., du 14 au 17 juin et décembre. *A Saint-Jérôme* (de Matane), du 19 au 21 juin et du 7 au 9 octobre.

District de Saguenay.—Siège à Saint-Etienne de la Malbaie, du 14 au 16 février, du 22 au 24 juin, du 1er au 3 septembre, du 20 au 22 octobre. *A Baie St-Paul*, pour le comté de Charlevoix, du 11 au 13 février, du 20 au 22 mai et du 1er au 3 octobre.

District de Saint-François.—Siège à Sherbrooke, du 5 au 7 de chaque mois de l'année, sauf juillet et août. *A Stanstead*, du 18 au 20 février, juin et novembre. *A Coaticook*, du 22 au 24 février, juin et novembre. *A Dunville*, du 22 au 24 janvier, mai et septembre. *A Cookshire*, pour le comté de Compton, le 25 janvier, mai et septembre. *A Richmond*, du 19 au 21 janvier, mai et septembre. *A Ham Sud*, pour le comté de Wolfe, du 4 au 6 février, juin et novembre.

District de Saint-Hyacinthe.—Siège à Saint-Hyacinthe, du 14 au 18 des mois de février, avril, juin, octobre et décembre. *A Marieville*, pour le comté de Rouville, du 10 au 12 de février, avril, juin, octobre et décembre.

District de Terrebonne.—Siège à Sainte-Scholastique, du 14 au 19 des mois de janv., mars, juin et oct. *A Saint-Jérôme*, pour le comté de Terrebonne, du 10 au 14 des mois de mars, juin et oct. *A Lachute*, pour le comté d'Argenteuil, du 8 au 12 fév., mai, et du 11 au 14 octobre.

District des Trois-Rivières.—Siège aux Trois-Rivières, du 13 au 15 de chaque mois, sauf janvier, juillet et août. *A Louiseville*, pour le comté de Maskinongé, les 4 et 5 février, juin et octobre. *A Nicolet*, pour le comté de Nicolet, les 11 et 12 février, mai et octobre.

La Loi de Chasse et de Pêche pour la Province de Québec.

(*Extrait.*)

LA LOI DE CHASSE.

1. Il est défendu par la loi, en cette province, de chasser, tuer ou prendre: le *chevreuil* et l'*orignal*, du 1er janvier au 1er octobre de chaque année ; le *caribou*, du 1er février au 1er septembre.

2. Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'*orignal*, du *caribou* ou du *chevreuil*. Mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le *chevreuil* (*red deer*), dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, depuis le 20 octobre jusqu'au 1er novembre de chaque année.

3. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre l'*orignal* et le *chevreuil* dans les ravages (*yarding*) de ces animaux, ou en profitant de la croûte de la neige (*crusting*) ; ou de chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des *faons* ou *broquarts*, c'est-à-dire les petits jusqu'à l'âge d'un an, de l'*orignal*, du *chevreuil* ou du *caribou*.

4. Il est défendu après les dix premiers jours de prohibition, aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (*à l'exception de la peau*) de l'*orignal*, du *caribou* ou du *chevreuil*, sans autorisation du commissaire des terres de la couronne, et toute compagnie de chemins de fer, de bateaux à vapeur ou autre, ou toute personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cette section, sera passible d'une amende.

5. Aucune personne (blanche ou cuivrée) n'a le droit, à moins d'être domiciliée dans la province de Québec, ou dans celle d'Ontario, et d'avoir préalablement obtenu un permis du commissaire des terres de la couronne à cet effet, de tuer ou prendre vivants,

durant une saison de chasse, plus de deux *orignaux*, trois *chevreuils*, deux *caribous*.

6. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre : — le *castor* en aucun temps jusqu'au 1er novembre 1900 ; et, après cette date, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre de chaque année ; l'*ours*, du 1er juillet au 20 août ; le *vison*, la *loutre*, la *marte*, le *pékan*, le *renard* et le *loup-cervier*, entre le 1er avril et le 1er novembre de chaque année ; le *lièvre*, entre le 1er février et le 1er novembre de chaque année ; le *rat-musqué*, entre le 1er mai de chaque année et le 1er janvier suivant.

7. Il est défendu de chasser, tuer ou prendre ;—*a*, la *bécasse*, la *bécassine*, du 1er février au 1er septembre ; les *perdrix* d'aucune espèce, entre le 1er février et le 15 septembre de chaque année ; *b*. les *macreuses*, les *sarcelles*, ou les *canards sauvages* d'aucune espèce, excepté les *harles* (*becs-scies*,) le *huard* et les *goélands*, entre le 1er mars et le 1er septembre de chaque année ; *c*. aucun des oiseaux précités—en aucun temps, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil ; et durant ces heures prohibées, il est également défendu de garder exposés, sous aucun prétexte, des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage ; de déranger, endommager, cueillir ou enlever, en aucun temps, les œufs d'aucune espèce des oiseaux dont la chasse est prohibée par la présente section, ainsi que ceux du *cygne sauvage*, de l'*oie sauvage* et de l'*outarde* ; les vaisseaux ou chaloupes employés à déranger, cueillir ou enlever les œufs d'aucune espèce des dits oiseaux, peuvent, ainsi que les œufs, être confisqués et vendus. Néanmoins, dans les parties de la province, à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent, en toute saisons de l'année, mais en aucun temps entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil, et pour leur nourriture seulement, chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le paragraphe *b* de la présente section

8. Il est défendu de prendre, en aucun temps, par le moyen de cordes, collets, ressorts, cages, [illegible] fosses ou trappes d'aucune espèce, aucun des animaux ou oiseaux dont la chasse est prohibée par les sections 6 et 7 —et de placer, construire, ériger ou tendre, entièrement ou en partie, un engin quelconque pour cet objet ; et quiconque trouve quelque engin ainsi placé, construit, érigé ou tendu, de quelque nature qu'il soit, peut s'en emparer et le détruire, ainsi que les pièges ou trappes, dressés ou tendus pour prendre les animaux à fourrure mentionnés dans la section 6 du présent acte, lorsque ces pièges ou trappes demeurent ainsi dressés ou tendus durant le temps où la chasse de ces animaux est prohibée.

Il est défendu de se servir, pour la chasse des oiseaux mentionnés dans la section 7, d'aucune arme à feu ayant plus que huit de calibre.

9. Il est défendu, entre le 1er mars et le 1er septembre de chaque année, de chasser, tuer ou prendre, au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, tous les oiseaux

connus sous la dénomination d'oiseaux percheurs, tels que les *hirondelles*, le *tritri*, les *fauvelles*, les *moucherolles*, les *pics*, les *engoulevents*, les *pinsons* (*rossignol*), *oiseau-rouge*, *oiseau-bleu*, etc., les *mésanges*, les *chardonnerets*, les *grives*, *merles*, *flûtes-des-bois*, etc.), les *roitelets*, le *goglu*, les *mainates*, les *gros-becs*, l'*oiseau-mouche*, les *coucous*, les *hibous*, etc.—ou d'en enlever les nids ou les œufs —sauf et excepté les *aigles*, les *faucons*, les *éperviers*, et autres oiseaux de la famille des *falconides*, le *pigeon-voyageur* (*tourte*), le *martin-pêcheur*, le *corbeau*, la *corneille*, les *jaseurs* (*récollets*), les *pies-grièches*, les *geais*, la *pie*, le *moineau*, les *étourneaux* ; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., ainsi placés ou tendus peut s'en emparer ou les détruire.

Les propriétaires, possesseurs et fermiers peuvent, en quelque temps que ce soit, repousser ou détruire les animaux protégés par la présente section, qui causent ou qui menacent sérieusement de causer des dommages à leurs biens, meubles ou immeubles.

Il est défendu en aucun temps de faire usage de strychnine, ni d'aucun autre poison délétère, soit minéral, soit végétal, ni de fusils tendus dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés dans cette section.

Mais tout tel animal ou partie d'icelui peut être acheté ou vendu, quand pris légalement, pendant dix jours à compter de l'expiration des différents temps respectivement fixés par la présente section, pour en faire la chasse.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ne peut en aucun temps faire en cette province la chasse, dans le sens du présent acte, sans y être autorisée par un permis à cet effet.

Ce permis peut, sur paiement d'un honoraire qui ne doit pas être moindre que cinq piastres ni plus élevé que vingt-cinq piastres, être accordé par le commissaire des terres de la couronne, à toute personne qui lui en fait la demande et est valable pour toute une saison de chasse, il doit être contresigné par le surintendant de la chasse, et ne peut être transféré.

Tout agent des terres ou des bois de la couronne, et tout garde-forestier, nommés par le commissaire des terres de la couronne, sont, pendant la durée de leurs fonctions comme tels, *ex-officio* garde-chasse pour la division confiée à leur surveillance respective.

N. B.—Chaque infraction aux prohibitions ci-dessus énumérées est passible d'une amende variant de *deux* à *cent dollars*, ou d'emprisonnement à défaut de paiement immédiat.

L'argent est un bon serviteur et un mauvais maître. (BACOUR.)

LOGOGRIPHE No 1.

Je suis avec mon cœur une pauvre monture ;
Ote-le moi, lecteur, j'ornerai la nature.

Pour la réponse au logogriphe No 1, voir l'*Almanach des Cercles agricoles*.

LA LOI DE PÊCHE.

Il est contre la loi de prendre : le *doré* du 15 avril au 15 mai ; le *maskinongé* du 25 mai au 1er juillet ; *l'achigan*, du 15 avril au 15juin ; le *saumon* (à la mouche) du 15 août au 1er février ; la *truite rouge*, de ruisseau ou de rivière, du 1er octobre au 1er mai ; la *truite grise* des lacs et la *truite saumonée*, du 15 octobre au 1er décembre ; la *ouananiche*, du 15 septembre au 1er décembre ; le *poisson blanc*, du 10 novembre au 1er décembre.

La pêche avec des filets et des seines, sans licence, est prohibée. Les filets doivent être levés le samedi soir jusqu'au lundi matin.

Il est, en tout temps, défendu de *barrer* les chenaux et les baies avec des seines ou des filets.

Cette loi s'applique aussi bien aux sauvages qu'aux blancs.

La pêche à la seine ou filet est prohibée dans les rivières suivantes, savoir : la rivière du Nord, comté d'Argenteuil, la rivière au Saumon, comté de Huntingdon, les rivières Magog et Massawippi, comté de Stanstead et de Sherbrooke. La limite de prohibition s'étend à un demi mille de chaque côté de l'embouchure de chacune de ces rivières, spécialement réservées pour la propagation naturelle ou artificielle du poisson.

Aucune personne ne pourra, durant le temps où il est défendu de pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou avoir en sa possession aucune espèce de poissons mentionnée plus haut.

N. B.—Chaque infraction aux prohibitions ci-dessus énumérées est passible d'une amende variant de *cinq* à *vingt dollars*, ou d'emprisonnement à défaut de paiement immédiat.

Quiconque poursuivra et obtiendra jugement contre aucune personne convaincue d'avoir agi en contravention avec la loi de Pêche et de Chasse, recevra du club une récompense de cinq à cinquante dollars, suivant le cas.

DÉFENSE D'EXPORTER LE GIBIER.

Par l'item 657 du tarif de 1884, et par l'item 748 du supplément de 1885, *l'exportation* des chevreuils, dindes sauvages, cailles, perdrix, poules de prairie, bécasses rouges (*woodcock*), est *prohibée*, soit en carcasse, soit en morceaux, et toute personne exportant ou cherchant à exporter tels articles, sera pour chaque offense passible d'une amende de *cent dollars*, et l'article qu'on aura tenté d'exporter ainsi sera *confisqué*, et pourra, s'il y a des raisons plausibles de supposer l'intention d'exportation, être saisi, par tout officier des Douanes, et si telle intention est prouvée elle sera punie comme infraction aux lois de Douane.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la chasse ou la pêche, au secrétaire du club de protection de la Chasse et de la Pêche de la Province de Québec.

P. O. Boite 398 } Montréal.
130 rue Saint-Jacques. }

CRAYONS NOPITSCH



Crayons mine de plomb pour régler et écrire

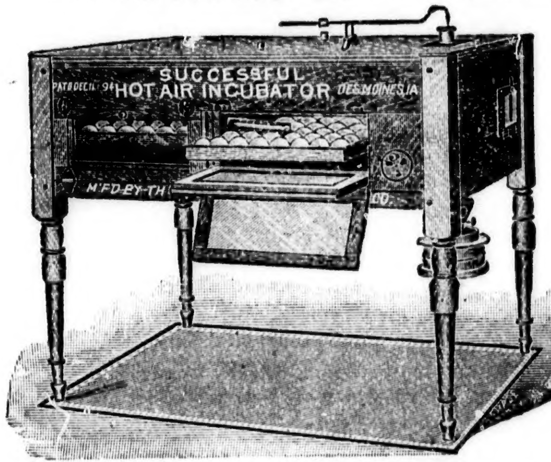
Crayons ordinaires, — Crayons mi-fins, bois verni, — Crayons superfins, gradués, pour le dessin, l'architecture, etc ,—Crayons extra-fins **"Graphite de Sibérie,"** indispensables aux sténographes pour la reproduction facile et rapide des signes de ce système,—Crayons pour charpentiers,—Crayons craie de couleurs, etc., etc.

L'excellence de la qualité de ces crayons n'est pas surpassée, et leurs prix relativement **de bon marché** défient toute compétition.

Demandez-les à votre libraire.

J. B. ROLLAND et FILS, Montréal.
(Seuls agents pour le Canada.)

Incubateurs de la Ferme Rocroy



Cet incubateur est la véritable Couveuse des fermes et de l'industrie. Il donne des résultats supérieurs à l'incubation faite par les poules. Il couve tout aussi bien 25 œufs que 100, et les amène tous, sans exception, à parfaite éclosion.

Volailles pur sang et de première classe. — Plymouth Rocks, barrées bleues, et blanches. —Wyandottes blanches. — Houdans. — Faverolles — Andalouses. — Brahmas, etc. Fournitures pour Basse-Cour.

☞ Sur réception de trois centins en timbre-poste, vous recevrez notre nouveau catalogue illustré.

No. 24 RUE SAINT-SULPICE, MONTREAL.